

**Université de Montréal**

**La désirabilité sociale a-t-elle un effet sur la motivation au changement des  
personnes en cours de sentence?**

**Par  
Perrine Madern**

**École de criminologie  
Faculté des Arts et des Sciences**

**Rapport de stage présenté à la Faculté des Arts et des Sciences  
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise (M.Sc.) en criminologie**

**12 mai 2014**

**© Perrine Madern, 2014**

## RÉSUMÉ

Très peu de chercheurs ont porté attention aux liens possibles entre la motivation au changement et la désirabilité sociale. Cependant, dans un système de contrôle comme la probation, où la personne détenue peut avoir le sentiment que son sort dépend de l'intervenant qui la suit, la motivation au changement pourrait être influencée par le désir de bien paraître aux yeux de cet intervenant. Afin d'examiner la présence ou non d'indices de désirabilité sociale dans un contexte de probation, un stage à la Direction des services professionnels correctionnels de Joliette a été réalisé. Au cours de ce stage, des entretiens auprès de quatre participants ont été effectués et deux questionnaires, l'*University of Rhode Island Change Assessment Scale* et l'échelle de désirabilité sociale de Strahan et Gerbasi (1972) leur ont été administrées. Ces participants purgeaient une sentence dans la communauté. L'analyse du matériel recueilli a permis de noter la présence de liens entre la désirabilité sociale et la motivation au changement chez deux des quatre participants à l'étude. À cet égard, l'évaluation de ces deux aspects pourrait contribuer à aider les agents de probation à identifier les dimensions à travailler pour soutenir la motivation au changement de leurs clients et pour mieux identifier les personnes les plus susceptibles de profiter de l'aide offerte.

**Mots-clés :** Motivation au changement, Désirabilité sociale.

## ABSTRACT

Few studies have examined the relationship between motivation for change and social desirability. In certain social control situations such as probation, individuals' motivation for change might be influenced by a wish to please the probation officer. Hence motivation for change might be influenced by social desirability. An internship completed at the *Direction des services professionnels correctionnels* of Joliette allowed the author to examine the presence, or absence, of social desirability in the context of probation. During the course of the internship interviews were completed with four participants in the programme who were also administered two questionnaires, the *University of Rhode Island Change Assessment Scale*, and Strahan and Gerbasi's (1972) social desirability scale. Analysis showed a relationship between social desirability and motivation for change in two participants of the four participants of the study. Evaluation of these aspects might help probation officers identify the dimensions to work on in order to support motivation for change in clients and to better identify those who might benefit the most of the help offered.

**Key-words:** Motivation for change, social desirability.

## REMERCIEMENTS

Mes collègues et amies de maîtrise seront d'accord pour dire que ce passage obligé qu'est la rédaction du rapport de stage n'a pas été une des étapes les plus plaisantes de notre maîtrise. C'est pourquoi j'aimerais prendre le temps de remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont été là pour moi durant cette étape. D'abord, un grand merci à ma directrice, Dianne Casoni, sans qui ce projet aurait été impossible. Elle m'a guidé non seulement dans la mise en forme et dans la rédaction du rapport, mais elle a aussi été là pour me soutenir et m'encourager à chaque nouvelle étape. Merci aussi à Isabelle, ma superviseuse de stage, avec qui j'ai de nombreux points communs et qui me comprend si bien. Merci d'avoir cru en moi, en mes compétences, merci de m'avoir donné le goût de continuer dans ce métier et merci pour toutes les discussions fort intéressantes que nous avons eues si souvent dans ton bureau. Merci à mon conjoint, Michaël, de m'avoir enduré durant ces derniers mois. Merci d'être toujours là pour moi, merci d'aller me chercher des Kinder Surprises et des McCroquettes à n'importe quelle heure, juste pour essayer de me remonter le moral. Merci d'être qui tu es. Je sais que je n'y serais jamais arrivé sans toi. Merci à ma mère, qui m'a écouté me plaindre au téléphone de nombreuses fois. Merci à Marika, la plus merveilleuse des sœurs que l'on puisse avoir. Et pour finir, merci à mon fils, Liam, qui m'a donné le courage de continuer toutes les fois où j'ai voulu abandonner. Je ne peux m'empêcher de sourire quand tu es là, tu mets chaque jour plein de bonheur dans ma vie et tu me pousses à donner le meilleur de moi-même, quel que soit le défi à relever.

# TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉS.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>RECENSION DES ECRITS.....</b>	<b>4</b>
1.1 DÉFINITION DES TERMES.....	5
1.1.1. <i>La motivation au changement.....</i>	5
1.1.2 <i>La désirabilité sociale.....</i>	6
1.2. MOTIVATION AU CHANGEMENT.....	7
1.2.1. <i>Études sur le rôle de la motivation au changement.....</i>	7
<i>Les six étapes du changement selon Prochaska, Norcross et DiClemente.....</i>	9
<i>Les facteurs qui influencent la motivation au changement.....</i>	11
1.2.2. ÉTUDES SUR LE ROLE DE LA MOTIVATION AU CHANGEMENT CHEZ DES PERSONNES SOUS CONTRAINTES JUDICIAIRE.....	13
<i>La motivation des personnes toxicomanes judiciarisées.....</i>	14
<i>La motivation au changement des personnes incarcérées.....</i>	16
<i>Conjoints violents et motivation.....</i>	19
1.3. DÉsirABILITÉ SOCIALE.....	21
1.3.1. <i>Études sur la désirabilité sociale.....</i>	21
<i>Autoduperie et hétéroduperie.....</i>	22
<i>Désirabilité sociale et personnalité.....</i>	23
<i>L'effet du contexte.....</i>	24
1.3.2. <i>La désirabilité sociale chez les personnes contrevenantes.....</i>	25
<i>La désirabilité sociale chez les personnes en suivi probatoire.....</i>	26
<i>Désirabilité sociale et motivation au changement.....</i>	26
1.4. CONCLUSION.....	28
1.5. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS.....	28
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>METHODOLOGIE.....</b>	<b>30</b>
2.1. DESCRIPTION DU MILIEU.....	31
2.2. MÉTHODOLOGIE.....	33
2.2.1. <i>Participants.....</i>	33
2.2.2. <i>Procédure.....</i>	34
2.2.3. <i>Entretiens.....</i>	36
2.2.4. <i>Description des outils.....</i>	37
<i>Échelle de désirabilité sociale.....</i>	37
<i>Échelle de motivation au changement.....</i>	38
2.2.5. <i>Mode d'analyse.....</i>	39
<i>Les deux échelles.....</i>	39
<i>Les entrevues.....</i>	40

## **CHAPITRE 3**

<b>ANALYSE DES DONNEES .....</b>	<b>42</b>
3.1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	43
3.1.1. <i>Données provenant de l'échelle URICA</i> .....	43
3.1.2. <i>Données provenant de l'échelle de désirabilité sociale</i> .....	44
3.1.3. <i>Entretiens</i> .....	45
<i>Description des thèmes</i> .....	45
3.2. TRIANGULATION DES SOURCES.....	52
3.2.1. <i>Participant A</i> .....	53
3.2.2. <i>Participant B</i> .....	55
3.2.3. <i>Participant C</i> .....	57
3.2.4. <i>Participant D</i> .....	58

## **CHAPITRE 4**

<b>CONCLUSION .....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE A .....</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXE B.....</b>	<b>68</b>
<b>ANNEXE C .....</b>	<b>71</b>
<b>REFERENCES .....</b>	<b>75</b>

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de nos observations du milieu de la probation et des nos rencontres avec des agents de probation au Québec, nous avons constaté que la motivation au changement des personnes sous leur charge constitue une préoccupation centrale de ces intervenants. En effet, les agents de probation sont amenés à travailler avec des personnes qui, très souvent, éprouvent beaucoup de difficulté à modifier les comportements problématiques qui sont associés à leurs délits (Vandevelde, Palmans, Broekaert et coll., 2006). Bien que le travail des intervenants consiste essentiellement en l'évaluation des risques de récidive des personnes en sursis, en libération conditionnelle ou en probation, il leur incombe aussi d'assurer leur suivi. C'est cet aspect de leur mandat qui exige des agents de probation des notions et des compétences certes de gestion et de contrôle des comportements des personnes à leur charge, mais aussi de relation d'aide. Afin de remplir ce rôle, la motivation au changement des individus sous leur charge est d'une grande importance. Or il arrive régulièrement qu'il se trouve des personnes, parmi cette clientèle, dont la motivation au changement paraît faible, voire nulle, selon les agents de probation qu'il nous a été donné de rencontrer. Bien que leur mandat ne les appelle pas à évaluer la motivation de leurs clients de manière précise, les agents de probation doivent néanmoins en tenir compte, et, au besoin, les aider à développer une certaine motivation au changement.

Les écrits sur la motivation rendent compte de la difficulté qu'il y a à travailler avec des personnes peu motivées et de celle tout aussi grande qui consiste à encourager le développement de la motivation (Harvey, 2011 ; Lecavalier, Marcil-Denault, Denis et coll., 2004). Ces écrits permettent de retracer un point tournant dans la compréhension du processus motivationnel à partir des travaux de Prochaska, Norcross et DiClemente (1994) qui, les premiers, ont conçu un mode d'approche du processus de motivation qui soit généralisable à divers contextes dont au contexte correctionnel. Leur conceptualisation de la motivation au changement, comme un processus personnel et fluctuant a apporté de nombreux changements dans l'intervention qui dorénavant cherche à tenir compte du contexte de chacun et de son niveau de motivation au changement.

Mais est-ce que la motivation au changement pourrait être influencée par le désir d'être bien vu par son intervenant dans un système de contrôle social, comme la probation, où le client peut craindre que son sort dépend plus de l'intervenant que de lui-même ? Afin d'isoler une telle réalité, le concept psychologique de désirabilité sociale a été choisi afin de tenter de cerner la présence, le cas échéant, de phénomènes semblables dans l'étude de la motivation au changement dans le contexte de la probation.

Le concept de désirabilité sociale a d'abord été conçu comme un biais affectant l'évaluation de la personnalité lors de la passation de questionnaires auto-administrés (Edwards, 1957). À ce titre, elle a longtemps été évaluée dans les recherches de façon secondaire dans le but d'en contrôler la présence. Bien que Tatman et Schouten (2008) voient l'évaluation de la désirabilité sociale comme une façon d'identifier les clients qui seraient tentés de déformer la vérité afin d'obtenir des privilèges de la part des agents de probation, l'intérêt pour cette notion dans le cadre de cette étude se centre davantage sur ses liens avec la motivation au changement.

Afin d'approfondir nos connaissances sur la motivation au changement de personnes effectuant une sentence dans la communauté et d'étudier les effets de la désirabilité sociale sur celle-ci, un stage au sein de la Direction des services professionnels correctionnels (DSPC) de Lanaudière à Joliette a été effectué. Pendant six mois, la stagiaire a été formée comme agente de probation dont les tâches principales consistaient à évaluer les personnes purgeant une sentence provinciale et à assurer leur suivi au sein de la communauté. C'est au cours de ce stage que nous avons pu réaliser des entretiens plus approfondis auprès de quatre clients de la DSPC à qui nous avons aussi administré deux questionnaires afin de mieux comprendre les liens entre motivation au changement et désirabilité sociale.

Ce rapport de stage a pour principal objectif de mieux comprendre les liens pouvant exister entre la désirabilité sociale et la motivation au changement chez les hommes en probation. Le premier chapitre portera sur une recension des écrits en lien avec la motivation au changement et la désirabilité sociale à la suite de laquelle les objectifs de l'étude seront décrits. Le

deuxième chapitre fera état de la méthodologie. La description du milieu dans lequel le stage a été effectué et dans lequel les participants ont été recrutés y sera présentée ainsi que la méthodologie de l'étude effectuée. Le troisième chapitre présentera d'abord les résultats obtenus aux deux échelles puis lors des entrevues enfin, une analyse produite grâce à la triangulation des sources de données sera présentée. Le quatrième et dernier chapitre présentera la conclusion du rapport, soit les constats principaux dégagés de l'étude ainsi que les observations effectuées concernant les liens entre la désirabilité sociale et la motivation au changement chez les participants à l'étude.



## CHAPITRE 1

### RECENSION DES ÉCRITS

# CHAPITRE 1

## RECENSION DES ECRITS

### 1.1 DÉFINITION DES TERMES

Avant d'entamer cette étude, il est important de bien comprendre et s'entendre sur les termes employés tout au long du rapport. Pour ce faire, cette section sera consacrée à la définition des deux principaux thèmes à l'étude, à savoir la motivation au changement et la désirabilité sociale.

#### 1.1.1. La motivation au changement

Tout d'abord, d'après le dictionnaire *Le Petit Larousse*, la motivation se définit comme «Un facteur conscient ou inconscient qui incite l'individu à agir de telle ou telle façon» (1993 : 676). Cependant, la motivation est un processus nettement plus complexe. En effet, depuis le 19e siècle, plusieurs auteurs ont tenté de définir la motivation, mais ce n'est que depuis la deuxième moitié du XXe siècle que les études sur le sujet se sont multipliées (Lecavalier, Marcil-Denault, Denis et coll., 2004).

De nombreux auteurs, dont Deci et Ryan (1985), soulignent l'importance de distinguer la motivation intrinsèque de la motivation extrinsèque. La motivation intrinsèque est affectée par des facteurs propres à l'individu et «est associée à des comportements ou conséquences positives» (Lecavalier et coll., 2004 :18) tandis que la motivation extrinsèque résulte de pressions externes à l'individu (Magrinelli et Brochu, 2009).

La motivation est donc un concept complexe, mais important et nécessaire à l'initiation, à l'engagement et à la persistance d'une personne dans une action ou un comportement. Dans leur étude, Tétrault, Brochu, Cournoyer et coll., (2006), relèvent deux composantes à la motivation, soit la motivation au changement et la motivation au traitement. Étant donné que

la motivation au traitement ne constitue pas l'objet de ce travail, seule la définition de la motivation au changement sera abordée dans la présente section. Selon Miller et Rollnick (1991), la motivation au changement se définit comme l'engagement et le maintien de l'engagement de la personne dans un processus. Plus précisément, la motivation au changement réfère aux facteurs internes ou externes qui amènent l'individu à entreprendre les efforts nécessaires à la modification d'un certain comportement ou de certaines habitudes de vie.

Dans le cadre de cette étude, la motivation au changement est définie comme le désir de modifier les comportements ayant mené à l'arrestation, quels que soient ces comportements. Il ne s'agit pas ici de mesurer la motivation à changer un comportement particulier, comme ne plus consommer de l'alcool ou des drogues, mais bien le fait d'entreprendre les efforts nécessaires à la modification d'habitudes de vie délinquantes. Nous cherchons à savoir si le participant est motivé à ne plus contrevenir aux lois en vigueur.

### **1.1.2 La désirabilité sociale**

Les recherches sur la désirabilité sociale sont nées aux alentours des années 1950 à l'occasion de nombreuses études sur la validité et la structure du M.M.P.I (Minnesota Multiphasic Personality Inventory), un outil psychométrique de mesure de la personnalité (Lemaire, 1965). La désirabilité sociale a d'abord été définie comme une forme de biais pouvant apparaître lorsque des personnes sont amenées «à répondre à des questionnaires portant sur leurs perceptions et lorsqu'elles anticipent la signification de la mesure» (Frenette, 1999 :9). Cependant, au fil des années, plusieurs autres définitions ont été proposées afin de mieux comprendre ce phénomène complexe qu'est la désirabilité sociale.

Pour plusieurs, la désirabilité sociale intervient lorsqu'une personne, amenée à répondre à un questionnaire ou en situation d'entrevue ou d'évaluation, désire présenter une image favorable d'elle même (Tournois, Mesnil et Kop, 2000 ; Frenette, 1999 ; Hathaway et Kinley, 1986 ; Roth, Snyder et Pace, 1986 ; McCrae et Costa, 1983 ; Lemaire, 1965 ; Crowne et Marlowe,

1960 ; Gough, 1952). Dans de tels contextes, les personnes auront généralement tendance à déformer, de façon intentionnelle ou non, les réponses en minimisant leurs défauts et en accentuant leurs qualités. Dans ces cas, la désirabilité sociale serait définie comme la tendance à répondre par l'affirmative aux énoncés ou aux traits valorisés par la société. Pour Crowne et Marlowe (1960), la désirabilité sociale fait référence à un besoin d'approbation sociale.

Dans le cadre de la présente étude, la désirabilité sociale est définie comme étant une tendance à donner une image de soi-mêmes plus socialement acceptable à travers ses réponses. Ainsi, un score élevé à une échelle de désirabilité sociale traduirait un désir de l'individu à se présenter de façon socialement favorable tandis qu'un score peu élevé signifierait «une représentation plus honnête de soi-même» (Dufour, 1997 :35).

## **1.2. MOTIVATION AU CHANGEMENT**

Cette partie est divisée en deux sections. La première est consacrée à la présentation d'un des principaux concepts relatifs au processus de changement ainsi qu'à l'examen des facteurs influençant la motivation. La deuxième, examine diverses études ayant abordé le thème de la motivation au changement chez les personnes sous contraintes judiciaires.

### **1.2.1. Études sur le rôle de la motivation au changement**

Lorsqu'il est question de motivation au changement, il est impossible de passer à côté du modèle transthéorique conçu et développé par Prochaska et ses collègues. En effet, «certains auteurs le considèrent aujourd'hui comme un modèle universel du changement intentionnel de comportement.» (Rondeau, Lindsay, Brochu et Brodeur, 2006 :3). Le modèle transthéorique de Prochaska, Norcross et DiClemente «vise à intégrer dans un tout cohérent les contributions des grands courants de pensée en psychologie et à expliquer comment les gens changent avec ou sans aide professionnelle» (Rondeau et coll., 2006 :3). La théorisation de Prochaska, Norcross et DiClemente (1994) sera présentée dans la présente section.

Quatre principaux concepts permettent d'expliquer le processus de changement découlant des recherches de Prochaska et ses collègues. Il s'agit des stades de changement, des stratégies de changement, de la balance décisionnelle et du sentiment d'efficacité. Parmi ces quatre concepts développés par Prochaska et ses collègues, le plus connu et le plus cité dans la littérature est celui des stades de changement, c'est pourquoi il sera abordé dans la présente section (Rondeau et coll., 2006).

Suite à une recherche menée auprès de plusieurs milliers de personnes ayant effectué des changements, ces auteurs (Prochaska, Norcross et DiClemente, 1994) en ont conclu que le changement se faisait par l'intermédiaire de différentes étapes. Selon Prochaska et ses collègues, le processus de changement est non linéaire, évolue dans le temps, nécessite plusieurs déséquilibres (inconfort, malaise, doute...) et implique une remise en question accrue de la part des personnes qui souhaitent l'entreprendre (Lecavalier, Marcil-Denault, Denis et coll., 2004). Effectivement, devoir changer est un processus exigeant qui suppose que la situation dans laquelle on se trouve n'est pas adéquate. Le déni, le manque d'énergie ou l'incapacité à percevoir les bénéfices reliés au changement peuvent ainsi créer une résistance au changement.

Les six étapes du changement identifiées par Prochaska et ses collègues «forment une séquence obligatoire, mais non linéaire» (Lecavalier et coll., 2004). En d'autres termes, pour qu'un changement soit entièrement effectué, toutes les étapes doivent avoir été complétées cependant, il est très courant que les individus en processus de changement aient plus de difficultés à franchir certaines étapes plutôt que d'autres ou qu'ils régressent à une étape inférieure au cours de leur cheminement. Chaque personne entreprend le changement de façon différente et la durée du processus varie aussi d'un individu à l'autre dépendamment des capacités d'adaptation ainsi que des contraintes environnementales de chacun (Harvey, 2011).

## Les six étapes du changement selon Prochaska, Norcross et DiClemente

### A) Étape préalable à l'envisagement (« precontemplation<sup>1</sup> »).

À cette étape, les personnes entreprennent une demande d'aide à cause des pressions extérieures, de leur entourage ou de la Cour par exemple, étant donné qu'elles ne se rendent pas compte des conséquences néfastes dues à leur comportement et qu'elles ne sont que très peu disposées au changement, selon Prochaska, Norcross et DiClemente (1994). Les répliques fréquemment entendues à ce stade sont les suivantes : «Je consulte pour faire plaisir à ma conjointe ; Je n'ai pas de problème, les gens voient des drames où il n'y en a pas» (Lecavalier et coll., 2004 :30). En effet, ces personnes nient le problème et ne s'investissent que très peu dans le processus, c'est pourquoi le nombre d'abandons est fréquent à cette étape. Certains peuvent apporter de petits changements, mais retrouvent leur comportement habituel dès que les pressions extérieures cessent (Rondeau et coll., 2006 ; Lecavalier et coll., 2004).

### B) Envisagement (« contemplation »)

À cette étape, Prochaska, Norcross et DiClemente (1994) décrivent que la personne reconnaît qu'elle a un problème, que sa souffrance est plus apparente, qu'elle ressent plus le besoin de parler et de comprendre les implications d'un potentiel changement. Cependant, elle demeure très ambivalente entre ses inquiétudes face au problème et les raisons de ne pas changer de comportement. À l'étape d'envisagement, la personne est plus réceptive, mais n'est pas encore prête à passer à l'action. «J'aimerais changer, mais ce n'est pas évident.» (Rondeau et coll., 2006 ; Tétrault et coll., 2006 ; Lacavalier et coll., 2004 :33).

### C) La préparation

Prochaska et ses collègues (1994) précisent qu'à l'étape de la préparation, la personne ne ressent presque plus d'ambivalence face au changement. Elle a beaucoup appris sur son passé et a plus confiance en elle, elle est prête à prendre des engagements et peut déjà commencer à poser des gestes concrets. «Je pense que je peux y arriver ; Je ne peux plus continuer ainsi, il

---

<sup>1</sup> La traduction française des termes anglais « precontemplation » et « contemplation » pose des difficultés en français, une traduction littérale peu élégante en est proposée en titre puis les mots anglais, puisqu'ils sont bien connus seront utilisés, entre guillemets, dans le reste du rapport.

est temps de faire quelque chose.» (Lecavalier et coll., 2004 :37). La préparation est souvent anticipée par un événement marquant comme une séparation, une arrestation, le décès d'un proche, etc., qui va inciter la personne à prendre une décision et renforcer sa prise de conscience, sa remise en question (Rondeau et coll., 2006 ; Lecavalier et coll., 2004).

#### D) L'action

L'étape de l'action est le premier pas vers un changement concret notent Prochaska, Norcross et Di Clemente (1994). À cette étape du changement, les individus n'ont plus recours à leurs comportements problématiques et adoptent de nouveaux comportements plus satisfaisants. Les personnes s'activent à modifier leurs attitudes, leurs cognitions et leurs croyances ainsi que leurs expériences et leur environnement. À cette étape, les changements effectués sont observables, tant par l'individu lui-même que par son entourage, ce qui apporte un certain niveau de satisfaction, de gratification et donc, entretient la confiance en soi et le sentiment d'efficacité de la personne à poursuivre la résolution de son problème. «Je m'aperçois que je change, je suis plus positif ; je trouve que ça va mieux autour de moi, les gens sont plus attentifs à moi.» (Lecavalier et coll., 2004 :43).

#### E) Le maintien

Prochaska et ses collaborateurs (1994) précisent qu'à cette étape, la personne a modifié ses comportements néfastes et continue à mettre en pratique ses acquis afin de maintenir un style de vie adéquat et d'éviter les rechutes possibles. Cette étape peut être relativement longue, plusieurs années dans certains cas, mais s'avère aussi être une source claire de satisfaction et de responsabilisation. La personne doit donc demeurer active afin d'assurer la continuité du processus et de maintenir de saines habitudes de vie (Harvey, 2011 ; Rondeau et coll., 2006).

#### F) L'intégration

Le dernier stade «constitue le but ultime du processus de changement et suppose le maintien du nouveau comportement d'une façon relativement stable dans le temps.» (Lecavalier et coll., 2004 :47). Prochaska, Norcross et Di Clemente (1994) expliquent que la personne qui a intégré le changement a acquis une nouvelle image d'elle-même, elle se définit autrement et a

une plus grande estime d'elle-même. Les changements effectués au cours de ce long processus lui ont permis d'atteindre un nouveau style de vie, plus sain ainsi qu'une meilleure forme psychologique. Toutefois, il n'y a pas de certitudes que la personne rechute ou effectue un retour en arrière dans le processus de changement (Lecavalier et coll., 2004).

### **Les facteurs qui influencent la motivation au changement**

Selon ces auteurs, il existe deux principaux facteurs pouvant influencer la motivation au changement (Norcross, Prochaska et Di Clemente, 1994). Il s'agit des facteurs externes et des facteurs internes. Ceux-ci sont intimement reliés à d'autres facteurs importants dans la motivation au changement tel que les facteurs de risque et de protection qui augmentent ou diminuent les probabilités qu'un individu s'engage dans un comportement déviant ainsi que l'autodétermination qui est supportée par le sentiment de compétence et d'autonomie de la personne.

Les facteurs internes sont des éléments propres à la personne qui sont fortement influencés par le sentiment de compétence et d'autonomie. Il s'agit entre autres de l'estime de soi, de la confiance en soi, du niveau de responsabilité et de maîtrise de soi et de la reconnaissance du problème. Plusieurs auteurs sont d'avis que ces facteurs ont une influence considérable sur la motivation au changement c'est pourquoi ils se sont attardés, dans leurs recherches, à la définition de la motivation intrinsèque (Magrinelli et Brochu, 2009; Lafortune, 2007; Lecavalier et coll., 2004).

Selon Magrinelli et Brochu (2009), la motivation interne est affectée par plusieurs facteurs inhérents à la personne, c'est à dire des facteurs cognitifs, physiques ou encore émotionnels tels que le stress, l'insatisfaction de son mode de vie ou le désir de devenir une meilleure personne. Lafortune (2007) et Lecavalier et ses collaborateurs (2004), sont d'avis que la motivation intrinsèque pousse l'individu à entreprendre une action, un comportement, perçu comme intéressant ou agréable en soi et dont les conséquences qui en résultent vont être positives. Selon ces derniers, une action créative, plaisante, stimulante ou encore productive va



inciter l'individu qui l'entreprend à la poursuivre et à la répéter. Lecavalier et ses collègues (2004), soulignent aussi à ce propos que : «ce n'est pas la tâche elle-même qui est motivante, mais la valeur motivationnelle que l'individu lui confère. Il n'y a de motivation intrinsèque que pour les activités qui ont un intérêt intimement personnel pour un individu donné» (2004 : 12).

Les facteurs externes représentent les éléments de l'entourage et de l'environnement de la personne pouvant influencer sa motivation au changement (Lafortune, 2007). Les actions ou comportements motivés par des facteurs extrinsèques conduisent à agir pour un but extérieur, ils ne sont pas accomplis pour la satisfaction que procure la tâche elle-même. En d'autres termes, «l'action est accomplie pour sa valeur instrumentale et non parce qu'elle est nécessairement intéressante» (Lecavalier et coll., 2004 :13).

Selon Magrinelli et Brochu (2009), la motivation extrinsèque résulte de pressions extérieures à la personne telles que les pressions légales ou les contraintes judiciaires, les contraintes liées à un emploi, l'entourage et l'environnement familial ou encore les pressions sociales ou financières. Il semblerait que la plupart des personnes qui entreprennent un traitement le fassent sous la pression d'une tierce personne. À ce propos, Polcin et Weisner (1999), dans leur étude menée auprès de 927 individus en début de traitement pour la dépendance à l'alcool, se sont intéressés aux diverses sources de pression subies par ces derniers avant d'entreprendre leur traitement. La majorité des participants ont révélé avoir reçu un ultimatum par plus d'une personne et 40% des individus s'étaient vus imposer un ultimatum par au moins une personne. Dans la plupart des cas, la source d'ultimatum était la famille.

Après avoir présenté de façon succincte certaines études concernant la motivation au changement sur les personnes en général, il serait important de s'attarder plus spécifiquement au rôle de la motivation au changement chez la population à l'étude à savoir, les personnes sous contrainte judiciaire. La section suivante traitera des différents enjeux rencontrés en ce qui a trait à la motivation au changement tout au long du processus judiciaire.

### **1.2.2. Études sur le rôle de la motivation au changement chez des personnes sous contraintes judiciaire**

La motivation au changement peut être influencée par divers éléments, notamment pour les personnes sous contrainte judiciaire. La prochaine section portera sur cette population, en examinant les études en lien avec le système carcéral et judiciaire.

Les personnes référées aux agents de probation par la Cour ont des mesures à respecter et dans la majorité des cas, des traitements à entreprendre, par exemple, thérapie, travail communautaire ou compensatoire, suivi auprès d'un agent. La motivation de chaque contrevenant peut grandement varier en fonction des facteurs (internes ou externes) qui les poussent à s'engager dans un traitement. C'est pourquoi il est important de distinguer les différents types de traitements auxquels les contrevenants peuvent être confrontés. Ils sont aux nombres de trois soit : le traitement volontaire, le traitement sous contraintes et le traitement obligatoire. Dans le premier cas, la personne entreprend les démarches d'elle-même, il s'agit de son initiative propre. Par exemple, un homme qui serait ébranlé par son comportement agressif et les gestes commis envers son épouse et qui déciderait d'entreprendre librement une thérapie sur la gestion de la colère. Le traitement sous contrainte «est considéré comme la contrepartie du traitement volontaire.» (Magrinelli et coll., 2009 :148). En d'autres termes, dans le cas du traitement sous contrainte, la démarche est fortement suggérée au contrevenant par une tierce personne (le juge ou l'agent de probation par exemple). C'est-à-dire que le traitement n'est pas imposé, on donne un choix à la personne, cependant un refus de se conformer impliquera des conséquences importantes pour celle-ci. Par exemple, un juge peut offrir à une personne d'entreprendre une thérapie fermée afin de régler son problème de toxicomanie comme alternative à l'incarcération. Néanmoins, si cette personne refuse de se faire traiter, elle sera incarcérée. Pour finir, dans le cas du traitement obligatoire, la personne se voit imposer un traitement par décision d'un juge. Sa participation est obligatoire et forcée (Mugford et Weekes, 2006).

La majorité des études portant sur la motivation au changement ont été effectuées auprès de personnes ayant des problèmes de dépendance à l'alcool ou aux drogues. En ce sens, la

prochaine section traitera de la motivation au changement des personnes toxicomanes judiciairisées.

### **La motivation des personnes toxicomanes judiciairisées**

Dans leur étude, Magrinelli et coll. (2009) ont tenté de vérifier à l'aide d'une recension des écrits anglophones et francophones publiés entre 1998 et 2009, l'état des connaissances actuelles sur la motivation des personnes toxicomanes référées par le système de justice à différents programmes de traitement. Seuls les articles dont l'implication du système de justice dans le contexte de traitement était évidente ont été retenus. Il s'agissait des traitements durant l'incarcération ou la probation et des traitements des centres d'aide spécialisés pour les personnes référées par le système de justice. Ces auteurs ont constaté que les études à ce sujet sont contradictoires. En effet, certains auteurs affirment que l'engagement et la motivation des personnes sous contrainte judiciaire sont faibles (Brochu, Cournoyer, Tremblay et coll., 2006; Vandeveld, Palmans, Broekaert et coll., 2006 ; Shearer, Myers et Ogan, 2005 ; Marshal et Hser, 2002 ; Schneeberger et Brochu, 2000; Farabee, Prendergast et Anglin, 1998). D'autres, au contraire, soutiennent que pour la plupart des personnes judiciairisées, la pression légale n'engendre pas nécessairement un manque de motivation (Gregoire et Burke, 2004 ; Orlando, Chan et Morral, 2003 ; Young et Belenko, 2002 ; Marlowe, Merikle, Kirb et coll., 2001).

Plus précisément selon les premiers auteurs, il semblerait que les individus dirigés par le tribunal ne seraient pas prêts à reconnaître leur problème, souhaiteraient moins d'aide et auraient une motivation interne plus faible que les personnes non contrevenantes. Ces individus référés par le système de justice seraient reconnus pour leur résistance face aux interventions, leur manque de motivation ou encore leur faible reconnaissance de leurs problèmes. Comparativement avec les individus qui n'ont pas de démêlés avec la justice, ceux référés par la Cour souhaiteraient moins d'aide dans leur traitement pour la toxicomanie (Brochu, Cournoyer, Tremblay et coll., 2006; Vandeveld, Palmans, Broekaert et coll., 2006 ; Shearer, Myers et Ogan, 2005 ; Marshal et Hser, 2002 ; Schneeberger et Brochu, 2000; Farabee, Prendergast et Anglin, 1998). Les autres auteurs affirment, au contraire, que la

majorité des délinquants reconnaissent avoir besoin d'aide et auraient entrepris d'eux-mêmes des démarches thérapeutiques s'ils en avaient eu l'occasion (Gregoire et Burke, 2004 ; Orlando, Chan et Morral, 2003 ; Young et Belenko, 2002 ; Marlowe, Merikle, Kirby et coll., 2001). Pour ces auteurs, les pressions externes influenceraient positivement la motivation des personnes contrevenantes et les encourageraient à entreprendre un traitement. À ce propos, ils ajoutent que «la probabilité de persévérer en traitement pour une période de six mois et plus était presque trois fois plus élevée pour les clients dirigés par des ressources plus contraignantes» (Magrinelli et coll., 2009 :163). Dans leur étude, Orlando et coll. (2003) ont interviewé 291 jeunes en probation ayant été référés par le système de justice à des traitements pour la toxicomanie. Parmi ces jeunes délinquants, plus de 50 % ont reconnu avoir besoin d'interventions pour les aider dans la résolution de leurs problèmes, plus spécifiquement, dans leurs problèmes relatifs à la toxicomanie et aux conflits familiaux.

Dans leur étude effectuée auprès de 157 hommes judiciairisés (inculpés, en probation, en libération conditionnelle ou en maison de transition) Tétrault et ses collaborateurs (2006), ont aussi constatés que la motivation au changement des participants était relativement élevée. En effet, la majorité des hommes, soit 72,19% se trouvaient à l'étape de l'action. Néanmoins, les auteurs mettent un bémol en posant l'hypothèse que la situation judiciaire des hommes a pu affecter la validité des réponses, surtout pour les individus en libération conditionnelle. Or, Brochu et ses collaborateurs (2006) apportent une nuance en démontrant que l'effet de la perception de menace du système judiciaire n'est observé qu'avant le prononcé de la sentence, en d'autres termes, qu'auprès des personnes prévenues. De plus, d'autres facteurs tels que l'âge, le niveau de scolarité, l'usage de drogues dures, etc., peuvent aussi influencer le degré d'engagement des personnes judiciairisées en traitement.

Malgré les conclusions divergentes quant à la motivation au traitement des personnes toxicomanes judiciairisées, les études s'entendent pour dire que la majorité des personnes qui entreprennent un traitement pour la toxicomanie le font en fonction d'une source de motivation externe, comme le système judiciaire, et que c'est la motivation interne qui joue un rôle déterminant dans le processus de changement des personnes judiciairisées. En effet, la motivation interne serait le principal prédicteur de l'engagement et de la poursuite du

traitement chez une clientèle judiciairisée. Magrinelli et ses collaborateurs (2009) affirment que «la coercition fonctionnerait comme une source de motivation externe pour inciter un individu à entamer un traitement, mais le développement de la motivation interne serait fondamental pour le changement de comportement.» (2009: 168).

Finalement, même si les études ne sont pas unanimes concernant la motivation au changement des personnes toxicomanes judiciairisées, il est important de rappeler que les contrevenants ne forment pas un groupe homogène et donc que le degré de motivation peut grandement varier d'un individu à l'autre compte tenu des mesures légales qui leur sont attribuées, de l'environnement dans lequel ils évoluent ou encore de leur vécu. De plus, le fait que la Cour ait instauré une condition légale dans le but d'inciter la personne à entreprendre un traitement ne signifie pas nécessairement que toutes les personnes judiciairisées en traitement aient été contraintes par la Cour ou qu'elles n'auraient pas entrepris d'elles-mêmes un traitement si de telles conditions n'avaient pas été exercées. Finalement, la pression légale exercée par la Cour relative au traitement peut aussi constituer, pour la personne contrevenante, un élément déclencheur, une possibilité de traitement qu'elle n'aurait pu envisager sans l'intervention du système de justice.

### **La motivation au changement des personnes incarcérées**

Récemment, Harvey (2011) a réalisé une analyse qualitative basée sur l'étude en profondeur de quatre cas dans le but de vérifier l'influence du risque perçu sur la motivation au changement des personnes incarcérées. L'auteur identifie plusieurs facteurs pouvant influencer la motivation au changement chez une telle population. Tout d'abord, tout comme le démontrent les résultats des études mentionnées précédemment, il semblerait que tant les facteurs internes que les facteurs externes aient une influence sur la motivation au changement des personnes incarcérées.

Les personnes interviewées dans le cadre de l'étude entreprenaient une tâche non pas parce que la simple réalisation de celle-ci leur procure satisfaction, mais bien parce qu'il existe en

arrière de cela une motivation extrinsèque; c'est aussi le cas des personnes en centre de détention. Ces dernières accomplissent des tâches, participent à des ateliers et des programmes correctionnels dans le but d'obtenir des permissions ou une libération conditionnelle. Leur motivation résulte donc de facteurs externes et est essentiellement utilitaire. Néanmoins, les facteurs externes tels que la famille ou le fait d'obtenir une permission influencent de façon significative et sincère la motivation au changement des personnes incarcérées (Harvey, 2011). Dans leur étude, Magrinelli et ses collaborateurs (2009) ont constaté que la contrainte judiciaire jouait un rôle important dans la rétention des personnes en traitement pour la toxicomanie. À ce propos, ces auteurs notent que les détenus qui avaient participé à un programme d'intervention en dépendance au cours de leur séjour carcéral présentaient des taux d'arrestation nettement inférieurs durant les trois ans suivant leur libération comparativement aux contrevenants qui n'avaient pas complété le programme. Plusieurs chercheurs ont, en effet, noté que l'implication des individus dans le système judiciaire était associée à une motivation au changement plus importante (Perron et Bright, 2008 ; Gregoire et Burke, 2007 ; Burke et Gregoire, 2004 ; Young et Belenko, 2002). Les pressions légales, comme un ordre judiciaire, faciliteraient l'engagement des contrevenants dans divers programmes d'aide et augmenteraient la persévérance en traitement.

Il existe aussi chez les individus incarcérés certains facteurs internes qui agissent sur leur motivation au changement tel que la prise de conscience et les remords éprouvés par rapport au délit commis. Dans ces cas, les activités sont entreprises pour le plaisir, pour les sentiments positifs qu'elles procurent à la personne.

Un autre point important relevé dans l'étude d'Harvey (2011) concerne l'effet dissuasif de la prison. Selon l'auteur, pour les participants à son étude, le fait de subir de la peur et des angoisses en détention influencerait de façon positive la motivation au changement des individus incarcérés. Ainsi, les personnes ayant une mauvaise expérience en prison et qui ne veulent plus jamais y retourner passeraient d'un niveau de motivation à l'autre de façon nettement plus rapide que ceux qui ne craignent pas la prison.

Enfin, Harvey (2011) et Magrinelli et coll. (2009) relèvent que les perceptions des détenus ont une importance considérable sur leur motivation au changement et leurs comportements. En effet, certaines personnes peuvent avoir des perceptions erronées sur le risque qu'elle représente, sur les conséquences de leurs actes ou même sur le système judiciaire. Ces perceptions peuvent grandement influencer le comportement ainsi que le degré d'investissement des individus dans un processus de changement. Par exemple, une personne qui n'aurait aucune confiance dans le système judiciaire pourrait ne pas comprendre le besoin de modifier ses comportements et serait, par conséquent, nettement moins motivée au changement qu'un individu en accord avec les décisions de ses intervenants.

En ce sens, d'après Marginelli et coll. (2009) plusieurs études ayant porté sur la motivation «suggèrent que la perception des clients quant à la gravité de leurs problèmes et la reconnaissance de leur besoin de traitement sont associées à la rétention et à l'engagement dans le traitement ainsi qu'aux résultats qui en découlent» (2009 :166). Ils poursuivent en mentionnant que les détenus qui sont conscients de leur problématique et des conséquences préjudiciables qui en découlent et qui veulent bénéficier d'une aide sont plus enclins à s'engager dans les traitements offerts en détention et sont en mesure de percevoir les bénéfices que ces traitements peuvent leur procurer. Harvey (2011) illustre ce propos à l'aide de l'exemple d'un des participants à son étude. En début d'incarcération, ce dernier expliquait que les comportements violents qu'il adoptait envers sa conjointe étaient acceptables et habituels dans son milieu et qu'il n'était donc pas prêt à les changer. Cependant, lorsque celui-ci a pris conscience de la gravité de ses gestes, il a fait preuve d'ouverture durant les rencontres et sa motivation a nettement augmenté. La façon dont les détenus perçoivent le risque qu'ils représentent semble donc influencer de manière positive ou négative leur motivation au changement.

Selon Magrinelli et coll. (2009), les perceptions des clients par rapport à leur intervenant, au personnel et aux programmes offerts influenceraient aussi leur motivation. À ce propos, ils citent une étude de Sia, Dansereau et Czuchry (2000) dans laquelle les chercheurs précisent que les personnes en suivi probatoire, qui évaluaient leur agent et la qualité de leurs rencontres de façon positive, démontraient des niveaux de motivation interne plus élevés que les autres

clients. Dans le même sens, Harvey (2011) explique qu'un des détenus, conscient de son problème de violence et déterminé à changer, a perdu toute motivation au changement lorsque sa libération conditionnelle a été refusée. La perte de confiance envers le système de justice ainsi que son équipe d'intervenants a eu pour conséquence une diminution importante de sa motivation.

### **Conjoints violents et motivation**

L'étude de Rondeau et ses collaborateurs (2006) effectuée auprès de 554 conjoints violents divisés en deux groupes, l'un constitués de 252 hommes intégrés dans un groupe d'aide à la gestion de comportements violents et l'autre composé de 302 conjoints ayant effectué une demande de services, mais n'étant pas encore intégrés à un groupe d'entraide, a permis de mettre en évidence plusieurs aspects pertinents en lien avec la présente recherche. Tout d'abord, les auteurs ont constaté que seulement 20% des conjoints violents en traitement avaient décidé de changer et étaient prêts à poser les actions nécessaires à ce changement. Effectivement, la majorité des hommes ne reconnaissaient pas leur problématique et se trouvaient à des stades de changement peu avancés, soit 40% au stade de « precontemplation » et 40% au stade de « contemplation ». Une compilation des données de plusieurs études antérieures confirme qu'une minorité de conjoints violents en traitement atteignent le stade d'action (Levesque, 2005; Murphy et Alexander, 2005; Eckhardt, Babcock et Homack, 2004; Scott, 2004; Scott et Wolfe, 2003; Mitchell, 2003; Levesque, Gelles et Velicier, 2000). Aussi, Rondeau et coll. (2006) constatent qu'une importante partie de l'échantillon avait entrepris des démarches d'aide suite à des recommandations extérieures. Par exemple, la participation au programme avait été exigée par la Cour pour un tiers des participants en traitement et plus de 32% des hommes ayant fait une demande pour intégrer un groupe d'entraide avaient une cause pendante au moment de la passation des questionnaires. En ce sens, les hommes qui avaient entrepris eux même les démarches afin d'obtenir un service d'aide appartenaient à des stades de changement plus avancés que les hommes qui avaient été contraints à participer aux programmes par une autorité externe.



Premièrement, concernant les hommes au stade de « precontemplation », les résultats de cette même étude révèlent qu'ils ont tendance à nier ou à minimiser leurs comportements violents bien plus que ceux des autres stades de changement. Ils sont plus réticents et moins engagés. Par ailleurs, la majorité consulte suite à des pressions exercées par le système de justice. En effet, « Environ 60% des hommes classés dans ces profils ont été directement contraints de participer aux programmes ou l'ont fait alors qu'ils étaient en attente d'une décision de la Cour relativement à une accusation criminelle. » (Rondeau et coll., 2006 :53). De plus, les conjoints appartenant au profil de « precontemplation » ont tendance à nier et à minimiser leurs comportements. Ils rapportent une histoire de violence plus récente au sein de leur couple et ont plus tendance à rejeter la faute sur leur partenaire. Ils ne perçoivent que très peu les bénéfices à changer leur comportement et rapportent peu de tentations de recourir à des gestes violents envers leur conjointe.

Les hommes appartenant au stade de « contemplation » sont moins enclins à se déresponsabiliser de leurs gestes de violence en portant le blâme sur leur partenaire. Ils rapportent aussi plus de tentations de recourir à la violence que les hommes des autres profils et considèrent davantage les bénéfices que le changement pourrait leur apporter. Ils démontrent cependant un haut niveau d'ambivalence (Rondeau et coll., 2006; Prochaska et Norcross, 1999).

Bien que les hommes du profil d'action soient plus engagés dans le processus de changement que les hommes appartenant aux autres profils, ils ne constituent pas un groupe homogène. En effet, alors que certains rapportent moins de tentations de passage à l'acte et affirment ne pas craindre la rechute, les autres, plus engagés dans la modification de leur comportement violent, reconnaissent davantage leur problème et admettent craindre une rechute.

Finalement, une comparaison entre les résultats obtenus à l'échelle de motivation au changement et ceux obtenus à l'échelle de désirabilité sociale révèle que ce sont les « précontemplateurs » qui obtiennent les scores les plus élevés à l'échelle de désirabilité sociale (Rondeau et coll., 2006). Ces derniers sont donc plus enclins à donner des réponses biaisées concernant leurs comportements agressifs et leur motivation, ce qui met en évidence

un besoin plus important d'obtenir l'approbation des autres. Les conjoints au stade d'action sont ici aussi divisés en deux groupes. Alors que ceux prétendant ne pas craindre la rechute obtiennent des scores élevés à l'échelle de désirabilité sociale, ceux qui ont plus de crainte de rechuter obtiennent des scores plus faibles. Enfin, les individus au stade de « contemplation » obtiennent des scores très faibles à cette même échelle. En effet, ces derniers ont plus tendance à répondre avec franchise aux questionnaires. Ils ne semblent pas nier leur problème de violence et reconnaissent qu'ils pourraient avoir à nouveau recours à la violence au sein de leur couple (Rondeau et coll., 2006).

### **1.3. DÉSIRABILITÉ SOCIALE**

Comme mentionnée plus haut, la désirabilité sociale est considérée comme un biais pouvant affecter la validité des réponses dans le cadre d'évaluations. Elle reflète la tendance qu'ont les participants à déformer les représentations et les descriptions d'eux-mêmes afin d'en donner une image positive. La présente partie sera divisée en deux sections. La première traitera de la désirabilité sociale chez les personnes en général tandis que la deuxième abordera le sujet de la désirabilité sociale chez les personnes contrevenantes.

#### **1.3.1. Études sur la désirabilité sociale**

La désirabilité sociale est envisagée sous l'angle de deux mécanismes, soit l'autoduperie et l'hétéroduperie (Paulhus, 1984 et 1986), ce qui sera traité dans la première partie de cette section. La deuxième partie sera consacrée aux différents facteurs de personnalité affectés par la désirabilité sociale tandis que la troisième section rendra compte de l'effet du contexte sur la désirabilité sociale.

## **Autoduperie et hétéroduperie**

L'autoduperie et l'hétéroduperie étant deux concepts utiles pour comprendre le phénomène de la désirabilité sociale, il est important de les définir. Tout d'abord, l'autoduperie, expression traduite de l'anglais « Self-Deception », peut se traduire par illusion de soi, auto-illusion ou méconnaissance de soi (Juhel et Rouxel, 2005 ; Cournoyer et Sabourin, 1991). Elle consiste en une évaluation positive de soi, non consciente ou automatique. Cela revient à se tromper soi-même (Congard, Antoine, Ivanchak et coll., 2012). En effet, la personne donne une description d'elle-même en laquelle elle croit sincèrement et qui est en lien direct avec les valeurs et les conventions sociales établies. De ce fait, «elle participe à la préservation et à l'amplification d'une image positive de soi» (Juhel et coll., 2012 :60). Pour Cournoyer et ses collaborateurs (1991), l'autoduperie reflète le refus de reconnaître les pensées néfastes au plan psychologique et donc, permet de protéger les individus des représentations et croyances défavorables ou anxiogènes qu'ils ont d'eux-mêmes. Il s'agit donc d'un mécanisme qui agit de manière positive, par l'attribution de qualités vues comme attendues par la société et de manière négative, par le déni ou le refus de reconnaître comme siennes des qualités qui ne le seraient pas.

L'hétéroduperie aussi appelée «gestion des impressions» (Juhel et coll., 2005), contrôle social de l'image de soi ou aveuglement d'autrui (Cournoyer et coll., 1991) est la traduction française de l'expression « Impression Management » et correspond au désir de plaire aux autres. Plus précisément, l'hétéroduperie renvoie à la tendance qu'ont les personnes à vouloir montrer une image de soi positive à autrui en adoptant une attitude stratégique dans leur présentation d'elles-mêmes (Cournoyer et coll., 1991). C'est une stratégie délibérée visant à tromper volontairement, consciemment autrui (Congard et coll., 2012 ; Juhel et coll., 2005).

Finalement, tandis que l'autoduperie reflète une stratégie défensive, non consciente en lien avec le conformisme social, l'hétéroduperie est plutôt associée à une stratégie offensive, délibérée agissant comme un faire-valoir (Congard et coll., 2012).

## Désirabilité sociale et personnalité

Plusieurs auteurs affirment que la désirabilité sociale affecterait grandement les mesures d'auto-évaluation de plusieurs caractéristiques reliées au stress telles que l'anxiété, la dépression et les tendances suicidaires (Cournoyer et coll., 1991 ; Kimble et Posnick, 1967 ; Edwards, 1957). Linden, Paulhus et Dobson (1986) affirment que la désirabilité sociale est l'un des principaux biais des questionnaires d'auto-évaluation de la détresse psychologique. À ce propos, Dwight et Donovan (2002) ont démontré qu'un sujet sur deux admettait avoir déjà falsifié les réponses lors d'un questionnaire de personnalité. En ce sens, Linden et coll. (1986) cités dans Cournoyer et Sabourin (1991) «ont démontré que la désirabilité sociale explique entre 16 et 30% de la variance des scores obtenus à diverses mesures d'auto-évaluation de la détresse psychologique» (1991 :43). En effet, selon ces derniers, plus les participants obtiennent des scores élevés de désirabilité sociale, moins ils révèlent de symptômes psychologiques à l'inverse des participants qui obtiennent des scores moins élevés à cette même échelle de désirabilité sociale. Plus précisément, Congard et ses collaborateurs (2012) ont tenté d'identifier les facteurs de personnalité affectés par le phénomène de la désirabilité sociale auprès d'un échantillon de 180 personnes. Pour se faire, ces auteurs ont regroupé 70 items tels que l'organisation, la persévérance, l'anxiété, la colère, la dépression, l'impulsivité, le leadership, etc., en cinq facteurs de personnalité à savoir : la stabilité émotionnelle, l'extraversion, l'ouverture, l'agréabilité et la conscience. Ils ont constaté que 67 des 70 items pris en compte étaient affectés par la désirabilité sociale. Leurs résultats démontrent que les facteurs de personnalité les plus touchés par la désirabilité sociale sont la conscience, la stabilité émotionnelle et l'extraversion. Les deux autres facteurs (ouverture et agréabilité) étant moins affectés par ce phénomène.

Il semblerait que la détresse psychologique soit affectée autant par l'autoduperie que par l'hétéroduperie. Cependant, l'étude de Congard et coll. (2012) révèle que l'autoduperie et l'hétéroduperie n'influencent pas les mêmes facteurs de personnalité. Selon ces derniers, l'autoduperie serait liée à la stabilité émotionnelle, à l'agréabilité et à l'extraversion tandis que l'hétéroduperie serait liée au caractère consciencieux, à la stabilité émotionnelle, à l'agréabilité, mais non à l'extraversion. Suite à leur étude dont le but était de vérifier la

relation entre la désirabilité sociale et la satisfaction de 280 clients en traitement psychologique, Cournoyer et coll. (1991) ont établi que tout comme lors des recherches antérieures (Linden et coll., 1986), les questionnaires de détresse psychologique subissaient à la fois l'influence de l'autoduperie et de l'hétéroduperie. Ils expliquent que :

«Plus les individus ont tendance à fausser les informations sur eux-mêmes (autoduperie), moins ils relatent la présence de symptômes de détresse psychologique. De même, la tendance des clients à adopter une attitude stratégique dans leur présentation d'eux-mêmes (hétéroduperie) entraîne une diminution du degré de détresse psychologique rapporté par ces derniers». (Cournoyer et Sabourin, 1991 :47).

Cependant, ils soulignent que l'autoduperie affecte davantage la détresse psychologique que l'hétéroduperie. Pour finir, ces derniers relèvent que le sexe des participants n'a pas d'influence sur la relation existant entre détresse psychologique et désirabilité sociale.

### **L'effet du contexte**

Les résultats de plusieurs études ont démontré que la désirabilité sociale était très influencée par la situation dans laquelle l'individu est évalué (Congard et coll., 2012 ; Juhel et coll., 2005 ; Paulhus, Bruce et Trapnell, 1995; Paulhus, 1984). Afin d'étudier ces résultats, Juhel et ses collaborateurs (2005) ont effectué une étude auprès de 1026 participants dans le but d'évaluer l'effet du contexte de passation sur les réponses de désirabilité sociale. Pour ce faire, ils ont divisé leur échantillon en deux groupes auxquels ils ont administré un questionnaire informatisé de désirabilité sociale afin d'enregistrer le temps de réponse à chacune des questions. Le premier groupe avait pour consigne d'effectuer un bilan de compétences tandis que le deuxième se trouvait en situation de recrutement. Les résultats ont démontré que lorsque l'importance de l'enjeu perçu était grande pour les individus (situation de recrutement), les réponses de désirabilité sociale augmentaient et le temps de réponse entre chaque question diminuait et était moins variable. Les auteurs expliquent ce phénomène par le fait que, dans de telles situations (recrutement, entretien d'embauche), les individus

«socialement adaptés» n'effectuent pas de contrôle sur les réponses socialement désirables, ils ne font que répondre machinalement. Au contraire, les personnes, dont la situation d'évaluation à un enjeu moindre (bilan de connaissance) réfléchissent plus, prennent le temps de se questionner et apportent des réponses plus sincères. Par conséquent, les temps de réponse sont plus longs et plus variables d'un individu à l'autre dans de telles situations.

Congard et ses collaborateurs (2012) ont effectué une étude similaire. Ils ont divisé leur échantillon en deux groupes : l'un devait répondre à un questionnaire en situation standard (en savoir plus sur son profil de personnalité) et l'autre en situation normative (recrutement). Ils en viennent aux mêmes conclusions que les auteurs précédant à savoir que les personnes ayant répondu à un inventaire de personnalité en situation de recrutement présentaient un profil nettement plus cohérent que leur profil initial et donc, avaient falsifié les réponses au questionnaire afin d'être mieux perçus.

Enfin, concernant l'autoduperie et l'hétéroduperie, il semblerait que lors de la passation de questionnaire d'auto-évaluation, seule l'hétéroduperie soit affectée par l'effet du contexte. Selon plusieurs auteurs, l'autoduperie ne serait pas soumise à l'influence de la situation (Juhel et coll., 2005 ; Paulhus et coll., 1995 ; Paulhus, 1984).

### **1.3.2. La désirabilité sociale chez les personnes contrevenantes**

Cette partie traitera du rôle de la désirabilité sociale chez les personnes sous contrainte judiciaire. Plus précisément, la première section sera consacrée à une étude qui traite de la désirabilité sociale chez les personnes en suivi probatoire et en libération conditionnelle. La deuxième section présentera une étude mettant en lien désirabilité sociale et motivation au changement.

### **La désirabilité sociale chez les personnes en suivi probatoire**

Dans leur étude, Tatman et Schouten (2008) avaient pour objectif de mesurer la désirabilité sociale chez des clients en probation et en libération conditionnelle afin de donner de l'information aux agents de probation et de libération conditionnelle sur la représentation de soi (« self-perception and presentation ») de ces contrevenants. Pour ce faire, ils ont administré l'échelle de désirabilité sociale de Marlowe-Crowne (1960) auprès d'un échantillon de 877 hommes. Cinq cent soixante-dix étaient en libération conditionnelle et 307 en probation. Il est important de mentionner que les auteurs indiquent que la consistance interne de l'échelle de désirabilité sociale de Marlowe-Crowne (1960) est bonne lorsque celle-ci est utilisée avec un échantillon de clients en probation et en libération conditionnelle. Tatman et Schouten (2008) suggèrent qu'un score élevé à l'échelle de désirabilité sociale devrait constituer une mise en garde pour l'agent de probation ou l'agent de libération conditionnelle. Selon ces auteurs, un score élevé à l'échelle révèle que la personne contrevenante a surévalué ses qualités et présente du déni face aux comportements qui ne sont pas socialement approuvés.

Une autre constatation faite par ces auteurs est que les clients évalués avant la sentence obtiennent des scores similaires aux clients évalués après la sentence. Selon eux, faire passer l'échelle de désirabilité sociale aux clients permettrait donc de minimiser l'effet de désirabilité sociale. En effet, Tatman et Schouten (2008) ont remarqué que lorsque l'échelle de désirabilité sociale n'était pas administrée aux clients en attente de sentence, ces derniers avaient tendance à nier leurs comportements déviants et à surestimer leurs qualités afin d'obtenir les faveurs de l'évaluateur et ainsi espérer un rapport présentenciel plus favorable. L'échelle de désirabilité sociale serait donc une composante utile à l'évaluation des contrevenants, particulièrement avant leur sentence.

### **Désirabilité sociale et motivation au changement**

Très peu de chercheurs se sont intéressés aux effets de la désirabilité sociale sur la motivation au changement. Dans son étude, Zemore (2012), tente de vérifier si la désirabilité sociale peut être responsable de l'écart entre les résultats obtenus à l'URICA (University of Rhode Island

Change Assessment Scale) et la persévérance en traitement. « *The current study examines whether socially desirable responding might be responsible for attenuating between existing stage of change scales and treatment retention, focusing on the URICA* » (2012: 1). En d'autres termes, l'un des objectifs de l'étude était de vérifier les effets de la désirabilité sociale sur les résultats obtenus à l'échelle de mesure des stades de changement la plus souvent utilisée, l'URICA. Les questionnaires de désirabilité sociale et de motivation au changement ont été administrés à 200 personnes fréquentant des programmes d'aide dans le traitement de la toxicomanie. Les résultats de l'étude démontrent que les participants ayant obtenu un score de désirabilité sociale élevé étaient plus enclins à répondre «fortement en accord» aux énoncés relatifs à l'étape de la « precontemplation » et «fortement en désaccord» aux énoncés décrivant les étapes de « contemplation », d'action et de maintien. Les résultats obtenus indiquent donc que les individus désireux de se présenter de façon socialement favorable étaient principalement en accord avec les énoncés de l'échelle de motivation au changement suggérant qu'ils n'ont aucun problème nécessitant une attention particulière, tels que «*Ce n'est pas moi qui ai un problème, ça n'a pas de sens pour moi d'être ici*» ou «*J'ai des soucis comme tout le monde, pourquoi perdre du temps à y penser*» et en désaccord avec les énoncés suggérant la présence d'un problème ou un besoin d'aide, par exemple, «*Parfois mon problème est difficile, mais je travaille dessus*» ou «*J'ai commencé à travailler sur mes problèmes, mais j'aimerais avoir de l'aide*». Par contre, une corrélation de « *Pearson r's* » de  $p > 0.001$  entre les scores pondérés obtenus à l'URICA et les scores obtenus à l'échelle de désirabilité sociale démontre une association négative très forte entre la désirabilité sociale et le score total obtenu à l'URICA. En d'autres termes, cela indique que d'après les données de la recherche de Zemore (2012), les scores pondérés de l'URICA ne sont pas influencés par la désirabilité sociale. La désirabilité sociale semble jouer un rôle seulement sur les réponses aux différents énoncés de l'URICA. L'auteur ajoute que les individus enclins à donner une image d'eux même socialement acceptable peuvent être réticents à admettre qu'ils ont un important problème et qu'ils ont besoin d'aide pour le régler, et ce, même lorsque les questionnaires sont administrés de façon anonyme, lors de recherches effectuées par ordinateur « *computerized survey* » (Zemore, 2012). Ceci semble faire référence au phénomène d'autoduperie mentionné plus haut. Les participants à l'étude se trompent eux-mêmes, ils



donnent une description erronée en refusant de reconnaître comme leurs des problèmes qui ne rentrent pas dans les conventions sociales établies.

#### **1.4. CONCLUSION**

À ce jour, il n'existe que très peu de recherches sur la désirabilité sociale en lien à une population judiciairisée. La désirabilité sociale est utilisée dans les études de façon secondaire, afin de mesurer un biais, et non comme variable indépendante. De plus, dans leur étude, plusieurs auteurs ont fait mention des lacunes existant dans la recherche au sujet des liens pouvant exister entre la désirabilité sociale et la motivation au changement (Zemore, 2012; Magrinelli et coll., 2009; Tétrault et coll., 2006). À ce propos, Tétrault et coll. (2006) concluent leur étude en mentionnant ceci :

«Nous pourrions donc croire qu'en raison de la situation judiciaire des usagers, un phénomène de désirabilité sociale a pu prendre sa place faisant en sorte de surévaluer la motivation de l'échantillon. Toutefois, nos données ne permettant pas pour le moment de prouver la présence d'un phénomène de désirabilité sociale, il s'avère que cette piste pourrait constituer une avenue intéressante pour une recherche future» (2006 :15).

Ainsi, en regard de ces informations, des objectifs ont été établis afin de mieux comprendre le lien entre motivation au changement et désirabilité sociale et possiblement instruire les futures recherches.

#### **1.5. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS**

L'objectif principal consiste à mieux comprendre les liens entre désirabilité sociale et motivation au changement chez des personnes en cours de sentence.

Les trois objectifs spécifiques suivants ont été établis :

1. Étudier la motivation au changement des participants en cours de sentence ;

2. Cerner la présence, le cas échéant, de désirabilité sociale chez ces mêmes participants ;
3. Explorer les liens entre la désirabilité sociale et la motivation au changement à la lumière des entretiens avec les participants.

**CHAPITRE 2**

**MÉTHODOLOGIE**

## **CHAPITRE 2**

### **MÉTHODOLOGIE**

#### **2.1. DESCRIPTION DU MILIEU**

Le stage de maîtrise s'est déroulé au sein de la Direction des services professionnels correctionnels de Lanaudière à Joliette. Les DSPC sont des organismes appartenant à la grande famille des Services correctionnels et sont régis par le Ministère de la Sécurité publique du Québec. Au Canada, concernant le droit correctionnel, les responsabilités sont partagées entre les provinces et le fédéral, le Parlement fédéral conservant «l'autorité législative exclusive sur le droit criminel», c'est-à-dire le pouvoir de créer une loi criminelle, d'établir une sentence et de décider de la peine qui en découle (Sécurité publique, 2010). Au Québec, ce sont les Services correctionnels qui sont responsables des personnes prévenues, c'est-à-dire les personnes incarcérées temporairement en attendant le prononcé de leur sentence. Suite au procès, les personnes condamnées pour une infraction fédérale peuvent purger leur peine soit au sein d'un pénitencier, si leur peine d'incarcération est de deux ans ou plus, soit dans un établissement de détention provincial si leur peine d'emprisonnement ne dépasse pas les deux ans moins un jour. De manière générale, les Services correctionnels ont un double mandat, celui d'assurer la garde des personnes contrevenantes afin de protéger la société et celui de favoriser la réinsertion sociale de ces derniers.

Plus précisément, la Direction des services professionnels correctionnels de Lanaudière est une unité des Services correctionnels du Ministère de la Sécurité publique du Québec. Cet organisme «assure l'administration des peines à purger dans la communauté [et est] responsable des activités touchant l'éclairage à la Cour, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels, l'évaluation et le suivi des personnes contrevenantes qui font l'objet de mesures sentencielles et correctionnelles dans la communauté.» (Giroux, 2011).

Avant d'entreprendre une description plus approfondie du travail des agents de probation de la DSPC de Lanaudière, il est important de s'attarder à la signification des différents types de sentences retrouvées dans ce milieu. Tout d'abord, le sursis est une peine d'emprisonnement

qui est purgée au sein de la communauté et non en détention. Elle est accordée aux personnes contrevenantes qui ne représentent pas de danger pour la société et vise à la fois la punition et la réinsertion sociale. La probation est une peine non carcérale permettant aux délinquants de purger leur peine au sein de la société. Cette sentence a pour principal objectif la réinsertion sociale des contrevenants. Enfin, la libération conditionnelle est un processus de remise en liberté progressif permettant à certains détenus de terminer la peine d'incarcération au sein de la société. Cependant, pour être admissibles à une libération conditionnelle, les détenus doivent avoir été condamnés à une incarcération d'au moins six mois et doivent avoir complété le tiers de leur peine (Giroux, 2011).

Le mandat qui est attribué aux agents de probations comprend trois principales tâches. La première est l'évaluation en vue de la rédaction d'un rapport présentenciel pour les contrevenants en attente d'un procès. Le rapport présentenciel est un éclairage à la Cour demandé par le juge afin d'obtenir plus d'informations sur le contrevenant ou sur les circonstances entourant l'acte délictueux. Le travail de production du rapport présentenciel est encadré par divers articles du Code criminel, notamment les articles 720 à 723 qui concernent les règles générales sur le contenu du rapport, les éléments de preuves et la déclaration de la victime (Sécurité publique, 2010). Ce rapport informe le tribunal entre autres sur la situation personnelle et sociale de la personne accusée, sur ses antécédents criminels, les circonstances entourant l'acte délictueux, son risque de récidive ainsi que son potentiel de réinsertion sociale afin de permettre au juge de rendre la sentence la plus appropriée. La deuxième tâche des agents de probation consiste en une évaluation approfondie de la personne détenue afin de déterminer les besoins, les ressources appropriées pour les délinquants en probation, en sursis ou en libération conditionnelle et finalement, la troisième tâche est d'effectuer les rencontres de suivi établies en fonction du niveau de risque de cette même clientèle.

Pour ce faire, les agents de probation sont amenés à effectuer plusieurs types d'entrevues ayant chacune un but précis. À savoir, les rencontres d'évaluation du risque et des besoins qui consistent en une évaluation approfondie des délinquants à l'aide du LS/CMI, les entrevues de rapport présentenciel, les rencontres dans le but de présenter au client le plan d'intervention correctionnel (PIC) sur lequel une entente est parvenue et les rencontres de suivi. De plus, des

rencontres avec les agents de relation communautaire, qui sont chargés du suivi des clients ayant une sentence de plus de six mois, ont lieu tous les deux mois environ. Ce sont des rencontres qui permettent de faire le suivi des dossiers (faire le point sur le plan d'intervention et s'assurer que les clients respectent les conditions légales préalablement établies par le juge), étant donné que l'agent de probation conserve le mandat légal des dossiers de libération conditionnelle et de probation.

## **2.2. MÉTHODOLOGIE**

La méthodologie utilisée pour cette étude est qualitative, toutefois deux échelles ont été utilisées pour mesurer la désirabilité sociale et la motivation au changement des personnes à l'étude. Cette section sur la méthodologie de l'étude est divisée en plusieurs sous-sections. La première explique la façon dont les participants ont été recrutés et elle décrit brièvement ces derniers. La partie suivante présente le processus d'entrevue utilisé ainsi que les deux échelles qui ont été administrées aux participants. Finalement, la dernière sous-section est consacrée à l'explication du mode d'analyse utilisé.

### **2.2.1. Participants**

La première étape de la recherche consistait à trouver des personnes susceptibles de participer à l'étude. Pour ce faire, les agents de probation de la DSPC de Joliette ont été sollicités afin d'identifier dans leurs dossiers les personnes contrevenantes qui répondaient aux critères recherchés à savoir, des clients en cours de sentence qui reconnaissent leur délit et qui étaient capables de parler ouvertement de leur expérience dans le système judiciaire et carcéral. Il était aussi nécessaire que chaque participant possède les habiletés cognitives de lecture leur permettant de comprendre les questions des deux échelles utilisées. Il était aussi nécessaire que ces participants ne fassent pas partie des clients vus ou susceptibles d'être vus par l'auteur de ce rapport. Une fois les clients potentiels identifiés, ils ont été contactés et la participation à l'étude leur a été proposée. Les individus qui ont consenti à participer ont

ensuite été rencontrés de façon individuelle afin de procéder aux entrevues ainsi qu'à la passation des échelles. Un formulaire de consentement a été préalablement présenté aux participants.

Quatre hommes ont participé à l'étude. Ils étaient âgés entre 22 et 43 ans et purgeaient leur sentence au sein de la communauté. Le participant A avait une probation de deux ans, dont un an avec suivi, suite à des accusations de voies de fait et de bris de conditions. Le participant B avait un sursis de dix-huit mois, suite à une accusation de fraude. Le participant C s'est vu octroyer une libération conditionnelle après six mois de prison et séjournait en maison de transition, le CRC de Joliette, depuis dix mois lors des rencontres avec la stagiaire. Il a été condamné pour possession de stupéfiants dans le but de trafic. Finalement, le participant D séjournait dans une maison de transition, le CRC de Joliette. Suite à des accusations de possession de cannabis, il a reçu une sentence de quinze mois de prison et était en libération conditionnelle au moment des entretiens.

Le niveau de scolarité des participants s'échelonne du primaire au collégial. Au moment des entrevues, deux des participants étaient prestataires de l'aide sociale, un était au chômage et un avait un emploi depuis quelques mois. Tous les participants étaient célibataires, mais deux d'entre eux avaient des enfants. Tous les participants en étaient à leur première sentence et n'avaient pas d'antécédents judiciaires. Deux des quatre participants ont admis avoir ou avoir déjà eu des problèmes d'alcool ou de drogue.

### **2.2.2. Procédure**

La procédure choisie a consisté d'abord à administrer les deux échelles puis à procéder à l'entretien, en deux séances. La passation des deux échelles a été faite dès la première rencontre avec chaque participant, de manière à ce qu'aucun indice ne soit donné quant aux visées de ces deux outils. Étant donné que la séance de « testing » ne dure pas plus de 30 minutes, le premier entretien a débuté lors de la première rencontre, dès que les deux échelles ont été complétées. Les participants ont été vus soit au bureau de probation, la DSPC de

Joliette, soit à la maison de transition, le CRC de Joliette, dans le cadre du stage d'intervention de la stagiaire. Toutefois, ces participants ne faisaient pas partie des personnes suivies par celle-ci dans le cadre de ses fonctions.

Deux échelles ont été utilisées. La version abrégée de l'échelle de désirabilité sociale de Marlowe-Crowne (Strahan et Gerbasi, 1972) a été administrée la première. Puis, l'URICA, *University of Rhode Island Change Assessment Scale* (McConaughy, DiClemente, Prochaska et coll., 1989), qui vise à évaluer la motivation au changement des participants à l'étude, a été passée en suivant. Une description plus détaillée de ces deux tests sera présentée dans les sections suivantes. Chaque questionnaire prend entre 5 et 15 minutes à passer, il s'agit de deux questionnaires auto-administrés qui comprennent entre 20 et 33 questions et ne requièrent qu'un minimum de connaissances académiques, puisqu'ils ont été conçus pour un large éventail de participants.

La première séance d'entretien a servi à aborder le parcours judiciaire et carcéral du contrevenant. La deuxième rencontre qui a eu lieu deux semaines plus tard a servi à poursuivre, à approfondir et à clarifier les propos du participant. Chaque séance a duré environ une heure et demie. Les participants ont donc été vu, au total, un minimum de trois heures chacun. Pour les deux participants en suivi probatoire et en sursis, les rencontres ont été effectuées à la DSPC de Joliette, dans le bureau de la stagiaire. Les participants en libération conditionnelle ont été rencontrés dans leur milieu de vie, c'est-à-dire le CRC de Joliette. Un bureau a été mis à la disposition de la stagiaire.

L'approche méthodologique du «récit de vie» a été privilégiée dans cette étude. Les entretiens semi-directifs, nécessitant peu d'interventions de la part de l'interviewer, ont permis aux participants de relater leur histoire à leur façon, dans l'ordre désiré. Cela a aussi donné accès à la façon dont chaque sujet perçoit ses comportements délictuels, ses parcours judiciaire et carcéral ainsi que sa façon de se voir et de voir sa vie dans un sens plus large. Certaines questions, telles que les questions de départ et les questions de relance permettant d'approfondir certains sujets ont été préalablement définies par la stagiaire. Cependant, le contenu apporté spontanément par les personnes interviewées constitue le matériel le plus



important des entrevues effectuées. À l'aide de ce type d'entrevues, les participants ont donc pu apporter des éléments de leur vécu et raconter leurs expériences de manière libre. Cela constitue une forme d'information qu'il n'aurait pas été possible d'obtenir seulement à l'aide de réponses à des questionnaires.

Le contenu du récit des personnes interviewées a été pris en note manuscrite au fur et à mesure de leur énonciation. Cette méthode a été choisie étant donné que c'était la méthode préconisée dans le milieu de stage et que les participants y étaient habitués. Ces notes ont été retranscrites immédiatement pour être complétées puis lues attentivement. La lecture du contenu de la première séance a permis de soulever des questionnements et d'identifier, en discussion avec la directrice académique, des thèmes à approfondir lors de la deuxième rencontre avec chaque participant.

### **2.2.3. Entretiens**

Les entretiens ont permis de mieux connaître les représentations des participants sur l'ensemble de leur processus carcéral et de réhabilitation de manière à mieux pouvoir interpréter les résultats aux deux échelles utilisées. Les thématiques principales concernent le point de vue des participants sur leur arrivée dans le système de justice et le système carcéral, les expériences vécues, ainsi que les représentations d'eux-mêmes tout au long de leur parcours. Les entretiens ont été menés selon une méthodologie de récits d'expérience et ont duré environ 90 minutes chacun. Au total, chaque participant a été vu deux fois.

Plus précisément, une fois que les participants ont consenti à participer à la recherche et ont signé un formulaire de consentement libre et éclairé, ils ont été invités de la manière suivante à commencer le premier entretien: «Pouvez-vous me parler de votre expérience dans le système de justice et dans le système correctionnel ? On peut commencer à partir de votre sentence et continuer jusqu'à aujourd'hui». Après s'être assuré que cette consigne générale était comprise, la question d'entrée était : « Pouvez-vous me décrire le chemin qui vous a conduit jusqu'ici (à préciser, le cas échéant, le bureau de probation ou le CRC) ». Cette entrée en matière a été

suiuie de questions de relance, au besoin, qui visaient à inviter les participants à développer, à élaborer, ou à clarifier les propos qu'ils venaient tout juste d'émettre. Comme il s'agissait de recueillir un récit de vie, les questions de relance étaient limitées lors du premier entretien de manière à recueillir une première version de leur récit de vie concernant leur parcours, puis lors de la deuxième rencontre, le premier récit a été complété grâce à des questions de relance qui prenaient des formes de type : «Pouvez-vous m'en dire plus au sujet de ... » ; «la dernière fois, on a parlé de, pouvez-vous m'en dire plus ?» ; «Pouvez-vous me donner un exemple ? ». Les consignes qui guident les entretiens semi-directifs d'approche phénoménologique ont été respectées dans le but de réussir à recueillir des récits d'expériences pouvant produire des données valables pour l'analyse.

#### **2.2.4. Description des outils**

##### **Échelle de désirabilité sociale**

L'échelle de désirabilité sociale de Marlowe-Crowne (1960) est un questionnaire auto-administré permettant d'évaluer ou de contrôler une certaine forme de biais, la désirabilité sociale. Il est important de rappeler que la désirabilité sociale est la «tendance à vouloir répondre en fonction de comportements socialement valorisés dans une auto-évaluation.» (Dufour, 1997 : 34). Cet outil, dont les qualités psychométriques ont été largement établies, est composé de 33 énoncés de type vrai ou faux qui décrivent des comportements fortement probables, mais socialement inacceptables et des comportements culturellement approuvés, mais faiblement probables (Tremblay, Lachance et Richer, 2006). Plusieurs versions abrégées ont été créées ; pour les besoins de la présente recherche, la traduction de la version abrégée de Strahan et Gerbasi (1972) comportant 20 items sera utilisée. Concernant la fidélité, cette version abrégée obtient un coefficient alpha de Cronbach variant entre 0,73 et 0,87 avec une médiane de 0,78. En ce qui a trait à la validité, les corrélations obtenues varient entre 0,80 et 0,90 comparativement à la version originale de Marlowe-Crowne, ce qui signifie une forte corrélation (Reynolds, 1982). L'échantillon qui a permis de déterminer le choix des items de la version finale de l'échelle était composé de 760 femmes et de 556 hommes (Tremblay et coll.,

2006). Le score moyen pour ces individus se situait entre neuf et dix sur vingt (Rondau et coll., 2006).

Dans cette version abrégée de l'échelle, 10 items mesurent les comportements fréquents, mais pas approuvés socialement et 10 items mesurent les comportements socialement approuvés, mais peu probables. Un comportement socialement approuvé et peu probable est par exemple, «Jamais il ne m'est venu à l'esprit de laisser quelqu'un d'autre être puni pour une faute que j'aurai commise». Un comportement fréquent, mais qui n'est pas socialement approuvé est «J'ai parfois eu envie de me révolter contre les figures d'autorité, même si je savais qu'elles avaient raison », par exemple.

Finalement, un score peu élevé à l'échelle indique une représentation relativement honnête de soi-même tandis qu'un score élevé signifie un désir important de se présenter sous un jour socialement désirable (Dufour, 1997).

### **Échelle de motivation au changement**

L'URICA, le *University of Rhode Island Change Assessment Scale* (McConaughy, DiClemente, Prochaska et coll., 1989) permet de mesurer les étapes de changement des participants définies selon le modèle transthéorique de Prochaska, Norcross et DiClemente (Juneau, 2006). Il s'agit d'une échelle composée d'un questionnaire de 32 énoncés permettant de couvrir quatre sous-échelles qui renvoient aux étapes de changement de Prochaska, Norcross et DiClemente, soit l'étape de la « precontemplation », de la « contemplation », de l'action et du maintien. Il est important d'ajouter que le stade de préparation présenté plus haut n'est pas mesuré par l'URICA. D'après plusieurs auteurs, le *University of Rhode Island Change Assessment Scale* (URICA) permet d'obtenir des résultats satisfaisants pour les quatre étapes de changement mentionnés ci-dessus et possède de bonnes qualités psychométriques (McConaughy et coll., 1989 ; DiClemente et Hugues, 1990 et Prochaska et DiClemente, 1992). Des études de validation ont été menées auprès de plusieurs échantillons différents, dont un groupe de fumeurs, une population en clinique externe et un groupe de participants inscrits dans un programme de traitement externe pour alcoolisme afin de valider le

questionnaire. Les résultats obtenus auprès des trois groupes se sont avérés similaires et ont reproduit : «essentiellement les quatre composantes initiales» soit l'étape de la « precontemplation », l'étape de la « contemplation », l'étape de l'action et celle du maintien (Juneau, 2006 : 80). Les coefficients alpha de Cronbach obtenus lors de ces études sur les qualités psychométriques de l'URICA variaient entre 0,70 et 0,82 (McConaughy et coll., 1989 ; DiClemente et Hugues, 1990 et Prochaska et DiClemente, 1992).

Chaque sous-échelle est mesurée à l'aide de huit questions précises, cotées sur une échelle de Likert en cinq points allant de fortement en accord à fortement en désaccord. En d'autres termes, les participants doivent indiquer leur accord ou leur désaccord pour chaque item présenté. Un item faisant référence à l'étape de « precontemplation » peut être formulé comme suit : «Je préférerais m'accommoder de mes défauts plutôt que d'essayer de les changer», tandis qu'un item qui fait référence à l'étape de l'action est : «N'importe qui peut parler de changer ; moi je fais vraiment quelque chose à ce sujet».

### **2.2.5. Mode d'analyse**

#### **Les deux échelles**

Concernant la version abrégée de l'échelle de désirabilité sociale de Marlow-Crowne, il suffit de calculer le score total en accordant un point lorsque le participant répond «vrai» et aucun point lorsqu'il répond «faux» aux questions 1, 2, 8, 9, 11, 12, 15, 16, 17 et 20. La correction est inversée pour les dix autres questions, c'est-à-dire qu'il faut accorder un point lorsque le participant a répondu «faux» et aucun point lorsqu'il a répondu «vrai». En d'autres termes, un point est attribué à chaque fois que le répondant endosse une réponse socialement désirable. Les scores à cette échelle peuvent varier de 0 à 20. Chez les populations d'étudiants auprès desquelles l'instrument a été validé, le score moyen se situe entre neuf et dix sur vingt (écart-type entre 3,9 et 4,3) (Strahan et Gerbasi, 1972). Pour les besoins de l'étude, un score peu élevé à l'échelle indique une représentation relativement honnête de soi-même tandis qu'un score élevé signifie un désir important de se présenter sous un jour socialement désirable (Dufour, 1997).

Dans le cas de l'URICA, *University of Rhode Island Change Assessment Scale*, la cotation consiste à déterminer l'étape de changement de chaque participant à l'étude. Chaque sous-échelle est mesurée à l'aide de huit questions exclusives à chacune des étapes de changement établies par Prochaska, Norcross et DiClemente (1994). Le score est calculé de façon cumulative et il varie de huit à quarante pour chacune des sous-échelles. Concernant le calcul des scores pondérés, il n'existe pas, à ce jour, de consensus. La méthode proposée par DiClemente, Schlundt et Gemmell (2004) a été choisie pour les besoins de la présente étude. Pour ce faire, il faut dans un premier temps additionner les items de chaque sous-échelle et diviser par sept le score de chaque sous-échelle afin d'obtenir une moyenne. Ensuite, il s'agit d'additionner les moyennes des sous-échelles de « contemplation », d'action et de maintien et d'y soustraire la moyenne de la sous-échelle « precontemplation ». Les participants qui obtiennent un score de 8 et moins sont classés à l'étape de la « precontemplation », ceux qui obtiennent un score entre 8 et 11 sont classés à l'étape de la « contemplation », ceux qui ont entre 12 et 14 sont considérés comme étant à l'étape de l'action et ceux qui obtiennent un score de plus de 14 se retrouvent à l'étape du maintien (DiClemente, Schlundt et Gemmell, 2004).

Il est à noter que le score obtenu à chaque sous-échelle représente des attitudes et des comportements faisant référence aux étapes du changement et non un état de changement précis (DiClemente, Schlundt et Gemmell, 2004). Il faut donc interpréter les résultats obtenus avec vigilance.

### **Les entretiens**

Suite à la première entrevue, le matériel recueilli était lu et brièvement analysé dans le but d'identifier certains thèmes à clarifier ou à approfondir et de créer différentes questions de relance afin d'encourager le sujet à s'exprimer davantage sur les thèmes ciblés. Les questions de relance étaient formulées ainsi : «L'autre jour, vous avez parlé de... pouvez-vous m'en dire plus ?» de façon à ne pas influencer les réponses des participants.

#### A) Analyse verticale

L'analyse verticale a été effectuée à partir de la retranscription du contenu des deux entretiens. À travers la lecture de chaque entrevue, des thèmes dominants ont été identifiés. Cette méthode a permis d'établir des catégories d'analyse et d'identifier des citations clés. En d'autres termes, lorsque des thèmes similaires, retrouvés chez tous les participants, étaient dégagés, ils étaient rassemblés dans une même catégorie. Des citations tirées du discours de chaque participant étaient ainsi insérées dans chacune des catégories afin d'en démontrer la pertinence. Cependant, l'analyse du contenu des entretiens ne se limitait pas à ces thèmes prioritairement définis et de nouveaux aspects, particuliers à chaque témoignage, pouvaient être ajoutés au fur et à mesure de l'analyse du matériel. En effet, l'analyse du contenu du récit de certaines personnes interviewées pouvait mettre en lumière des thèmes qui étaient passés inaperçus lors de la lecture du récit de certains autres participants. Cette méthode d'analyse permettait donc de s'adapter au récit de chacun des participants et de demeurer fidèle à son contenu.

#### B) Analyse du contenu

Pour chacune des catégories préalablement établies, une analyse a été effectuée afin de résumer et de clarifier le contenu du récit des personnes interviewées. Plus particulièrement, cette analyse appelée analyse thématique du contenu «cherche à identifier de quoi parle un document par le repérage, le comptage et la comparaison des thèmes, des idées directrices, et des thèmes pivots.» (Van der Maren, 1996 : 414).

### CHAPITRE 3

### ANALYSE DES DONNÉES

## CHAPITRE 3

### ANALYSE DES DONNÉES

Ce chapitre présente les données provenant de trois sources, soit les entretiens, l'échelle de motivation au changement, l'*University of Rhode Island Change Assessment Scale* (McConaughy, DiClemente, Prochaska et coll., 1989) et l'échelle de désirabilité sociale (Strahan et Gerbasi, 1972). Les résultats aux deux échelles utilisées, soit celle de McConaughy, DiClemente, Prochaska et coll., 1989, l'URICA, qui mesure la motivation au changement ainsi que la version abrégée de l'échelle de désirabilité sociale de Marlowe-Crowne (Strahan et Gerbasi, 1972) seront d'abord décrits. Les constats dégagés de l'analyse des entretiens seront ensuite présentés. Puis, la dernière section de ce chapitre présentera une analyse intégrative des données issues des trois sources.

#### 3.1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

##### 3.1.1. Données provenant de l'échelle URICA

Le tableau 1 présente les scores bruts et pondérés obtenus à l'*University of Rhode Island Change Assessment Scale* (McConaughy, DiClemente, Prochaska et coll., 1989), soit le test qui vise à évaluer la motivation au changement selon le modèle de Prochaska, Norcross et DiClemente (1994).

La lecture du tableau 1 permet de constater que les quatre participants obtiennent des scores pondérés semblables à l'URICA. Plus précisément, le participant A a obtenu un score de 8,7, ce qui le situe à l'étape où il «envisage» le changement («*contemplation*»). Pour ce qui est du participant B, son score se situe à 10,5, soit également à une étape où il «envisage» («*contemplation*») qu'il aurait à changer de comportement. Le participant C a obtenu un score de 7,9, ce qui le situe à une étape antérieure, soit à l'étape «préalable à l'envisagement» («*precontemplation*»). Finalement, le score du participant D se situe à 9,5, soit à une étape où



il «envisage» le changement. Il se situe ainsi, comme les deux premiers participants, à une étape où il envisage le changement, mais sans s'engager dans des actions pour le réaliser.

Tableau 1 : Résultats obtenus à l'University of Rhode Island Change Assessment Scale.

Participants	A	B	C	D
<b>Étapes</b>	<b>Scores bruts</b>			
'Precontemplation'	20	12	24	17
'Contemplation'	36	36	28	36
Action	29	39	31	37
Maintien	25	21	26	21
<b>Scores pondérés</b>	<b>8,7</b>	<b>10,5</b>	<b>7,9</b>	<b>9,5</b>

### 3.1.2. Données provenant de l'échelle de désirabilité sociale

Les résultats obtenus par les participants à l'échelle de désirabilité sociale (Strahan et Gerbasi, 1972) se situent tous près ou au-dessus de la moyenne. Plus précisément, le score du participant A qui est de dix indique qu'il a répondu au questionnaire de façon relativement honnête et non pas en fonction de ce qu'il pense qui est attendu de lui. Le participant B a obtenu un score de 13, ce qui indique la présence d'une tendance très manifeste à se présenter sous un jour favorable puisque les scores plus hauts que dix sont ainsi interprétés. Il a donc clairement eu tendance à répondre aux questions en fonction de ce qu'il estime qui est attendu de lui. Pour ce qui en est du participant C, il a obtenu un score de 11 à cette échelle, comme les scores plus hauts que dix sont considérés comme reflétant une tendance à répondre en fonction de ce que la personne croit qui est attendu d'elle, il est estimé que le participant C montre cette tendance. Le participant D a obtenu un score de 14 à l'échelle, ce qui indique un désir de bien paraître aux yeux de l'intervieweuse.

### 3.1.3. Entretiens

Plusieurs constats se dégagent de l'analyse des entretiens. Sept thèmes ont émergé des analyses verticales et horizontales de ces entretiens. Ces thèmes ont été désignés ainsi : une motivation externe, une motivation interne, la peur de la prison et son effet dissuasif, la honte et les regrets face au délit, la prise de conscience, ne pas être comme «les autres» et enfin, la solitude et la privation de liberté. Ils seront décrits sommairement puis illustrés d'un extrait qui sera discuté par la suite. Enfin, une discussion de l'ensemble des analyses sera présentée en fin de chapitre.

#### Description des thèmes

##### A) Une motivation externe

L'analyse des entretiens a permis de dégager la présence d'une motivation externe, soit une tendance à chercher hors de soi la motivation nécessaire pour réussir sa réinsertion sociale. Ce constat se retrouve dans les entretiens des quatre hommes ayant participé à l'étude. L'exemple de monsieur B illustre très bien ce phénomène.

*«C'est ma fille [...] mes amis, mes parents, mon frère... C'est certain qu'ils ont vécu une grosse déception et ils m'ont toujours soutenu, alors la motivation est là aussi. Je [ne] veux pas les décevoir. Je veux qu'ils voient que j'ai compris, que j'ai appris de mes erreurs. [...] C'est sur que c'est le fun de réussir et que les autres l'apprécient».*  
Participant B

Chez cet homme, il est clair que la motivation provient principalement du désir de ne pas décevoir famille et amis. Il se sent redevable face aux personnes qui l'ont soutenu durant son processus judiciaire et pénal et il veut leur prouver qu'il a changé. La présence d'une motivation externe se retrouve aussi dans le discours du participant A, mais il s'agit ici d'une motivation liée aux pressions légales.

*«Comme là avec ma probation, je sais que j'ai pas de deuxième chance. Je sais que si je me fais arrêter je vais finir mon temps en prison, donc j'y pense beaucoup, ça m'influence, c'est pas nécessairement mal». Participant A*

Il est en effet question dans cet extrait d'une motivation en lien avec les pressions exercées par le système de justice. Le contrevenant a peur d'être incarcéré et entreprend donc les efforts nécessaires afin de finir sa sentence de probation. L'un des participants veut terminer sa probation afin d'éviter des sanctions pénales, tandis que l'autre le fait pour obtenir l'approbation de ses proches. Dans les deux cas, les actions sont posées pour les récompenses qui en découlent et non pas parce qu'elles sont nécessairement intéressantes.

#### B) Une motivation interne

Le désir de devenir une personne meilleure et l'insatisfaction envers son style de vie sont souvent évoqués lorsque l'on parle de motivation interne. L'analyse des entretiens a permis de dégager la présence d'une motivation plus personnelle, soit une motivation interne chez deux des participants à l'étude. Dans le cas du premier, monsieur B, elle s'illustre de la façon suivante :

*«La motivation est pas juste reliée à ce que les autres vont penser. Je veux finir le cours pour moi, comme si je m'étais promis à moi qu'il fallait que je réussisse. La motivation personnelle peut résider en ça, dans le sens que tu [ne] veux pas décevoir les gens autour de toi, mais tu [ne] veux pas te décevoir toi non plus. Je sais pas, je veux réussir». Participant B*

Dans cette citation, le participant exprime son désir de réussir une démarche, pour lui-même, et en discutant, il fait le lien avec la présence en lui d'une motivation externe qui constitue aussi une source motivationnelle pour lui. Il a découvert une activité dans laquelle il peut s'investir et qu'il trouve intéressante parce qu'elle le stimule, et cela, non pas pour se conformer aux recommandations de son ordonnance ou de son plan d'intervention, mais pour sa satisfaction personnelle. Dans le cas de l'autre participant, monsieur D, la présence d'une motivation interne est principalement affectée par des facteurs physiques : *«Ça fait depuis le 10 juillet que j'ai pas pris une goutte d'alcool, mon diabète va bien, j'ai une relation saine,*

*alors c'est tout ça ma motivation*». Pour cet homme, sa motivation est associée à la reconnaissance des problèmes causés par sa consommation d'alcool et son style de vie délinquant. L'adoption d'un mode de vie plus sain lui permet de ressentir des bienfaits qu'il ne connaissait pas auparavant, mais qu'il est capable d'apprécier. S'il désire maintenir ces acquis, c'est non pas seulement pour le mieux être que cela lui procure, mais aussi pour la valorisation personnelle que ces résultats concrets lui apportent.

### C) La peur de la prison et son effet dissuasif

Le risque de subir une peine d'emprisonnement en cas de violation de la loi exerce un effet dissuasif pour bien des gens. L'analyse des entretiens a permis de dégager un thème désigné comme la peur de la prison et l'effet dissuasif que cela peut avoir sur les individus. Ce phénomène s'est manifesté chez les quatre participants à l'étude. Plus particulièrement, monsieur D exprime de façon très claire son désir de ne pas retourner en prison :

*«J'ai payé pour mon crime et je repars avec une expérience plate, mais ô combien constructive. Quand t'es allé en prison, après, l'appât du gain y paraît un peu moins tentant, parce que tu sais c'que ça va donner. Quand tu t'es pas fait prendre encore tu te dis : au pire je vais aller en prison, mais asteure que j'y suis allé c'est plus tentant pentoute. J'veux plus y retourner. Ça à marcher pour moi, ça a eu l'effet escompté».*  
Participant D

Dans cet extrait, monsieur D illustre très clairement le fait que les coûts de l'incarcération ont été supérieurs aux bénéfices de ses activités illégales ce qui fait référence à la définition de l'effet dissuasif de la sanction. En d'autres termes, l'expérience négative du séjour en prison a permis à cet homme de réaliser que son mode de vie délinquant n'en valait pas la peine.

La peur de la prison peut constituer un élément dissuasif à la commission d'un acte délictuel. Cette peur de l'incarcération a été évoquée notamment dans l'entretien avec monsieur A. Cet homme n'a jamais été en prison, mais il s'imagine cet endroit comme un milieu de vie très dur, dans lequel il n'a pas sa place.

*«Je me sentais pas à ma place de mettre fait arrêter, je me sentais pas d'aller en prison. J'étais pas assez fort mentalement, physiquement oui, mais pas mentalement. Il [ne] faut pas que tu montres tes faiblesses sinon les gens peuvent s'en servir contre toi, le physique sert à rien en prison. C'est pas du monde comme en dehors, ya du monde en prison qui vont se servir de ton impuissance».* Participant A

Cette citation met de l'avant la peur de «l'image de la prison» que s'est créée monsieur A. Cette peur a pour effet de dissuader monsieur A d'enfreindre les conditions imposées par le juge sur son ordonnance de probation et par conséquent de commettre un délit. L'effet dissuasif de l'incarcération est présent à la fois chez les contrevenants en libération conditionnelle, et ayant déjà eu une sentence de prison, et chez les contrevenants en sursis ou en probation.

#### D) La honte et les regrets face au délit

L'analyse des entretiens a permis de dégager la présence d'un sentiment de honte ou de regret associé au délit. Alors que chez les uns, il s'agit clairement de honte, chez d'autres, les émotions décrites semblent plus proches des regrets, de la culpabilité. Comme une certaine retenue dans l'expression de ces émotions a marqué les entretiens, il a semblé plus juste de grouper ensemble ces deux thèmes. Dans un effort de les différencier tout de même quelque peu, il peut être dit que la honte concerne davantage les affronts à la dignité ou la fierté d'une personne alors que les regrets concernent davantage le jugement négatif exercé à l'encontre de soi-même, et rejoint en ce sens, le sentiment de culpabilité. Ces sentiments sont présents chez plusieurs participants, chez monsieur D, la honte semble le hanter particulièrement :

*«C'est pas gratifiant de dire qu'on a fait de la prison [...] moi j'adore les enfants, le monde te regarde pis tu vois les parents tirer leur enfant par la main en voulant dire : c'est un criminel. Ça te fait réfléchir. Dans mon cas, ça m'a fait réfléchir en tout cas. J'ai honte».* Participant D

Ici la honte réside dans le fait d'avoir fait de la prison, ce qui veut dire d'être un criminel. La personne éprouve de la honte face au regard de l'autre, s'imaginant son jugement catégoriquement négatif à son égard. La crainte d'être étiqueté et marginalisé comme ex-

prisonnier, comme criminel est grande chez lui. Le participant B parle aussi de honte, mais il s'agit dans son cas de la honte reliée à ses agissements : *«La honte réside dans le fait que par manque de maturité je suis passé à côté d'affaires qui auraient pu se régler de façon plus normale»*. Dans ce cas, le participant semble attribuer son délit à son manque de maturité, comme s'il s'agissait là d'une manière de se sentir moins honteux et peut-être aussi moins coupable ?

Les participants expriment aussi des regrets. Les regrets sont éprouvés face au geste posé pour certains et sont associés au fait de s'être fait arrêter pour d'autres.

*«Au début je me sentais mal, je réalisais pas que c'était de la violence que j'avais commis, je me sens encore mal, j'en ai des remords. Si je pouvais retourner en arrière, je les affronterais pas, je m'en irais, c'est une meilleure solution, fuir le problème et de pas régler par moi-même»*. Participant A

Dans cet extrait, monsieur A exprime son regret d'avoir commis un geste de violence en se battant avec d'autres personnes. Il invoque son ignorance de ce en quoi peut consister la violence comme pour s'en excuser, mais cela ne diminue en rien la présence de remords. La fantaisie d'effacer son geste rend compte de son sentiment d'impuissance à régler autrement les difficultés rencontrées. Dans le cas de monsieur C, par contre, les regrets sont éprouvés envers le fait de s'être fait prendre : *«Ya pas personne qui va dire : Yeah je me suis fait pogner. Faque oui tu regrettes. Si quelqu'un te dit qu'il regrette pas, c'est que c'est un esti de menteur»*. Les regrets dont il est question ici ne semblent pas de la même nature que ceux exprimés plus haut par monsieur A. Monsieur C, au contraire, semble regretter sa présence en détention plutôt que les gestes qui l'y ont conduit. Si cet extrait a néanmoins été conservé dans cette thématique c'est en raison de la confusion qui s'en dégage et qui fait parti du discours de bon nombre de détenus.

#### E) Prise de conscience

L'analyse des entretiens a permis d'observer la présence d'une thématique associée à la prise de conscience qui se comprend comme le fait de réaliser quelque chose, de se rendre compte

ou de prendre en compte un aspect ou une dimension de la réalité ou des relations jusque-là ignorée ou inconnue. Souvent, un événement marquant de la vie de la personne est associé à la prise de conscience. Dans le cas des participants, des événements associés au processus judiciaire et pénal peuvent constituer cet élément déclencheur de cette prise de conscience, par exemple l'arrestation ou l'expérience carcérale. L'analyse du matériel d'entretien a permis de dégager chez trois des participants la présence d'une prise de conscience associée de diverses manières. Par exemple, un des participants, monsieur D, souligne l'effet qu'a eu son incarcération sur sa relation avec ses enfants.

*«Tu repenses aux affaires à pourquoi t'as embarqué là-dedans et tu dis que ça en valait pas la peine. Ta liberté vaut bien plus que ça. En y réfléchissant, j'ai vu que les moments les plus heureux de ma vie c'est quand j'avais moins d'argent. Là je vois ma fille, mon fils et mon petit-fils, c'est bien plus beau. J'peux pas demander ben ben mieux que ça».*  
Participant D

Pour monsieur D, la prise de conscience prend la forme d'une réflexion sur la vie en général et, en particulier, sur les liens familiaux. C'est aussi le cas de monsieur C qui explique ceci :

*«Avant d'aller en prison ou en maison de transition, je réalisais pas. En prison et même ici, tu réalises plein de choses. Ça m'a rapproché de mon père, j'ai une bonne job, on va se consacrer là-dessus. Tu réalises que la vie que tu menais c'était pas normal, c'est pas ça la vraie vie».* Participant C

Pour d'autres, l'emphase est mise sur la gravité des gestes délictuels commis. Par exemple, dans le cas de monsieur B, il explique qu'avant son arrestation il ne prenait pas en compte l'effet sur autrui des gestes qu'il commettait: *«Mais d'un autre côté j'étais content que ce soit arrivé parce que je suis pas certain que j'aurai compris par moi-même l'étendue de ce que je faisais. J'avais pas cette maturité».* Monsieur B décrit davantage un état d'insouciance, voire d'inconscience des effets de ses actes, comme s'il ne s'était jamais interrogé sur les conséquences que ceux-ci pouvaient avoir sur les autres, la société et lui-même. Pour lui, les processus judiciaire et carcéral semblent avoir servi de révélateurs de dimensions qu'il ignorait totalement auparavant. Dans les trois cas, l'arrestation, la sentence et l'expérience carcérale

ont eu un effet déterminant sur leur prise de conscience quant aux effets de leurs gestes ou de leur mode de vie.

#### F) Ne pas être comme «les autres»

L'analyse des entretiens permet d'observer dans le discours des quatre participants à l'étude une thématique semblable à travers laquelle ils cherchent à se distinguer des autres détenus en laissant entendre qu'ils *ne sont pas comme les autres*. En expliquant ceci, ils décriront par exemple comment ils ressemblent peu aux autres détenus qu'ils perçoivent comme cruels et peu intelligents. Monsieur C en parle ainsi :

*«En prison là, au provincial, c'est rempli à 80% de monde cave qui font rien de bien de leur vie. Ils sont tous millionnaires pis quand c'est le temps de la cantine y'en a pas un qui est capable de payer [...] le monde sont tellement retardés. Vivre avec eux autres là, ça m'énarve».* Participant C

Cette citation permet de comprendre de quelle manière monsieur C s'exclut du groupe de détenus. Il se perçoit comme étant plus intelligent, voire plus important que ceux-ci, ce qui explique pourquoi il dit ne pas aimer les fréquenter. Trois des quatre participants se sont aussi plaints de la sévérité excessive de leur sentence et de l'injustice du système judiciaire. En comparant leur délit et leur sentence avec ceux des autres, ils se trouvent à justifier le statut spécial qu'ils s'attribuent, soit de «ne pas être comme les autres», ce qui à leurs yeux les distingue du groupe. Ce faisant, ils montrent la gravité relative qu'ils accordent à leur délit, lui accordant une gravité moindre que celle des autres détenus.

#### G) Solitude et privation de liberté

L'analyse des entretiens a permis d'observer la présence d'une thématique concernant la solitude éprouvée durant la sentence et la difficulté à gérer la privation de liberté chez trois des quatre participants. La solitude est décrite comme étant ressentie en particulier en raison de l'isolement et de l'éloignement des personnes proches, soit la famille et les amis. Le fait de perdre quasiment tout contact avec le monde extérieur a été une expérience très difficile pour



monsieur B qui se décrit comme étant de nature très sociable. Il parle ainsi de la solitude qu'il éprouve depuis le début de son sursis :

*«Le côté d'être tout seul, c'est dur. De pas pouvoir sortir comme je le veux, de pas pouvoir sortir le soir, ou juste rencontrer quelqu'un, pouvoir socialiser, prendre un verre et parler. La solitude c'est ça qui est le plus difficile. Depuis que la sentence est sortie, tout a arrêté d'un coup. [...] Après les fêtes j'avais besoin de parler. Passer Noël tout seul... la solitude, c'est vraiment le pire».* Participant B

Dans cet extrait, monsieur B décrit la solitude comme le fait d'être seul, mais aussi comme le fait de ne pas pouvoir parler à quelqu'un d'autre. Il fait aussi allusion à la privation de liberté en référence au fait de ne pas pouvoir sortir quand il le souhaite, les deux aspects semblent peser très lourd dans son expérience de l'incarcération. Les deux participants ayant connu l'incarcération en ont parlé de cette manière. Par exemple, Monsieur D explique que : *«C'est la liberté le pire j pense, la privation de liberté, être encabané entre quatre murs, se faire dire quand manger [...] moi je suis quelqu'un qui aime défendre son point de vue, mais en prison tu peux pas».* Ainsi, pour ce participant, la privation de liberté en prison fait référence non seulement au fait de ne pas pouvoir circuler librement et sortir à l'extérieur de l'institution, mais aussi à l'imposition d'une routine, mais peut être surtout à la limitation de sa liberté de parole. La privation de liberté a ainsi été vécue très difficilement pour ces deux participants qui ont purgé une partie de leur sentence en prison.

### **3.2. TRIANGULATION DES SOURCES**

Un processus de triangulation des sources de données a été utilisé afin de tirer le plus d'informations possible des résultats obtenus des trois sources de données analysées. Bien qu'il serait difficile, vu le petit nombre de participants, de tirer des conclusions générales sur les liens entre la désirabilité sociale et la motivation au changement, il est néanmoins possible de donner un sens aux données colligées pour chaque participant. En ce sens, l'intégration des analyses effectuées pour chacune des trois sources de matériel pour chaque participant permettra de dégager un certain nombre d'observations qualitatives utiles pour mieux

comprendre le lien entre motivation au changement et désirabilité sociale. Ces observations pourront possiblement instruire de prochaines recherches.

La triangulation des résultats d'analyse apparaît comme une étape importante dans l'analyse de nos résultats. D'une part, parce que cette triangulation permet d'apporter une certaine validation des constants, mais aussi, d'autre part, puisqu'il s'agit de la seule manière d'interpréter les résultats obtenus à l'échelle de désirabilité sociale en regard de celle qui mesure la motivation au changement. Par exemple, un score élevé à l'échelle de désirabilité sociale pourrait permettre de mieux comprendre la présence chez le même participant d'un score élevé de motivation au changement, scores qui à première vue semblent s'exclure. Toutefois, en prenant en compte les constats de l'entretien, notamment en ce qui a trait à la nature externe de la motivation au changement, par exemple, alors ces résultats, en apparence contradictoire, se comprendraient mieux. Ainsi, l'analyse qualitative détaillée et rigoureuse des réponses à chacune des questions des deux échelles telles que mises en rapport avec le matériel des entretiens permettra une interprétation plus juste des liens entre la motivation au changement et la désirabilité sociale pour chacun des participants à cette étude.

### **3.2.1. Participant A**

Pour le participant A, les résultats obtenus aux deux échelles, celle de motivation au changement et celle de désirabilité sociale, ont permis de déterminer qu'il se trouve à l'étape de la « contemplation », c'est-à-dire à l'étape où il envisage le changement et qu'il ne cherche pas à obtenir l'approbation de l'intervieweuse puisqu'il n'a pas répondu de façon à chercher à plaire à cette dernière. Peu de réponses à cette échelle semblent utiles pour mieux comprendre le lien entre motivation et désirabilité sociale chez lui. L'analyse des entrevues a permis d'identifier plusieurs thèmes dans le contenu du discours de ce participant. Monsieur A décrit sa motivation au changement comme quelque chose d'extérieur à lui. Il explique ne pas être motivé à changer pour lui-même, mais uniquement dans le but de satisfaire aux exigences figurant sur son ordonnance de probation et dans son plan d'intervention correctionnel. Il avoue que s'il n'avait pas de probation, il ne serait pas motivé. Cette description donne

l'impression qu'il en est à une étape antérieure du processus de changement en ce qui concerne sa motivation, cependant, plusieurs autres aspects de son discours réfèrent au changement qui, selon l'URICA, est désigné comme l'étape de la « contemplation ». Par exemple, le fait que monsieur ne veuille pas aller en prison et qu'il ait très peur de l'incarcération semble le motiver à s'investir dans son suivi probatoire. Il perçoit, en ce sens, sa sentence de probation comme une alternative à la prison, une deuxième chance que lui a octroyée le juge. Ensuite, les regrets et la culpabilité ressentis après la commission de son geste démontrent que ce participant reconnaît la gravité de son geste. Il ne nie pas son problème de violence et est conscient de son impulsivité. Ce type de prise de conscience du problème est une étape essentielle dans le processus de changement et dans la motivation au changement (Lecavalier, Marcil-Denault, Denis et coll., 2004). Cependant, monsieur A minimise sa responsabilité en rejetant une part du blâme sur la victime et en la dénigrant. Il est possible d'envisager que lorsque monsieur assumera entièrement son geste et ne le minimisera plus, il pourra amorcer une autre étape du processus de changement. À ce propos, Rondeau et ses collaborateurs (2006) citent deux études qui ont démontré que les hommes plus avancés dans un processus de changement sont moins portés à blâmer la victime pour la violence commise à son encontre. Ainsi, les hommes qui se situent à une étape plus avancée du processus de changement sont plus enclins à assumer la responsabilité de leur geste que ceux qui se situent aux premières étapes du changement, comme se situe monsieur A.

Pour l'instant, monsieur A demeure ambivalent face au changement. D'une part, il est conscient de son problème de violence et d'autre part, il ne perçoit pas encore les bénéfices que le changement peut lui apporter. En effet, il considère la violence comme quelque chose qui fait partie de lui et comme son principal moyen de défense. *«À chaque fois que j'ai utilisé la violence, j'ai réussi à vaincre le problème»*, il perçoit le retour à la violence toutefois comme problématique : *«Je sais que je n'ai pas de bonnes pensées, résoudre mes problèmes par la violence»*. Toutefois, il ne se sent pas prêt à y renoncer puisqu'il attribue à l'usage de la force un pouvoir qui lui est utile : *«mais à chaque fois que je l'ai utilisé, ça a été en ma faveur»*. Ces propos confirment cependant une certaine ambivalence quant au changement, l'une des caractéristiques principales d'un individu qui se situe à l'étape de la « contemplation ».

En conclusion, au regard des trois sources de données analysées, la désirabilité sociale ne semble pas affecter la motivation au changement de monsieur A. Certains éléments présents dans son discours semblent témoigner de son honnêteté et de sa sincérité. Effectivement, il ne cache pas à l'intervieweuse son manque de motivation interne et ne nie pas son problème de violence. De plus, monsieur a eu tendance à répondre en accord avec les énoncés décrivant l'étape de « contemplation » et son score total à l'URICA le place aussi à cette étape.

### **3.2.2. Participant B**

Selon l'échelle de motivation au changement (URICA), le participant B se trouve à l'étape de la « contemplation ». À l'échelle de désirabilité sociale, monsieur B a toutefois obtenu un score élevé, ayant répondu tant à cette échelle qu'aux questions de l'intervieweuse en fonction de ce qu'il semblait penser qui était attendu de lui. Une analyse plus approfondie de ses entretiens est donc essentielle afin de mieux comprendre le lien entre désirabilité sociale et motivation au changement chez lui.

Les thèmes les plus récurrents dans le discours de ce participant sont la solitude et la honte. Le sentiment de honte est éprouvé vis-à-vis du délit et du mode de vie délictuel. Monsieur B a beaucoup de mal à accepter son délit et la situation dans laquelle il se trouve actuellement. Il vit difficilement les conditions de son sursis et les conséquences que cela entraîne sur sa vie sociale et ses relations familiales. Le fait de vivre de la solitude et de ressentir une grande honte semble concorder avec la désirabilité sociale élevée observée chez lui ainsi qu'avec un besoin de valorisation qui se dégage de l'analyse des entretiens.

Concernant la motivation au changement, monsieur B est motivé par des facteurs externes, comme le fait de ne pas vouloir décevoir ses proches, mais aussi par des facteurs internes. En effet, ce participant a entrepris des actions qui semblent personnelles et visent à l'amélioration de sa situation actuelle. Par exemple, monsieur s'est inscrit à un cours par rapport auquel seul l'intérêt personnel semble le motiver. Il ne cherche pas à satisfaire les exigences de quiconque, il le fait seulement pour lui, pour son plaisir d'apprendre. Un autre élément semble témoigner

du fait que monsieur B serait prêt à amorcer un processus de changement. Suite à son arrestation, il a pris conscience d'un certain nombre de distorsions qui semblent avoir été déterminantes dans son inadaptation, comme l'idée que l'homme doit subvenir seul aux besoins de sa famille. Il avoue qu'il pensait qu'il aurait été inapproprié de parler de ses problèmes financiers, et inconcevable de chercher une aide extérieure pour mieux y faire face. Monsieur B est dorénavant plus conscient du caractère socialement et moralement inacceptable de la fraude qu'il a commise et comprend mieux que bien d'autres solutions auraient pu être envisagées. Il admet avoir agi de façon irréfléchie et immature et il regrette son délit. Rappelons que la prise de conscience est l'une des caractéristiques les plus importantes des personnes en processus de motivation au changement et que cela situe l'individu à l'étape de la « contemplation » (Harvey, 2011). Monsieur occupe un nouvel emploi dont il se dit satisfait et explique être dorénavant ouvert avec ses proches au sujet de ses finances personnelles et familiales.

Bien que monsieur B puisse paraître se situer à l'étape de l'action, étant donné qu'il laisse entendre qu'il regrette son délit et qu'il a entrepris les actions nécessaires pour ne pas revivre un tel délit, il est important de rappeler que, d'après l'échelle de motivation au changement URICA, il n'a pas encore atteint l'étape de l'action. À cet effet, un élément relevé dans le discours de ce dernier vient appuyer ce résultat à l'URICA. Il s'agit du fait que monsieur B n'assume pas entièrement la responsabilité de la fraude. En effet, il minimise sa responsabilité propre en invoquant paradoxalement la responsabilité de son patron de mieux le surveiller et celle du comptable de déceler sa fraude plus rapidement. Probablement que lorsque monsieur B assumera pleinement sa part de responsabilité, il pourra mieux s'engager dans un processus de changement et passer à l'étape de l'action.

Finalement, dans le cas du participant B, la désirabilité sociale semble jouer un rôle sur sa motivation au changement. En effet, même si le score total obtenu à l'URICA le place à l'étape de la « contemplation », il a eu tendance à répondre «fortement en accord» aux énoncés de ce questionnaire décrivant l'étape de l'action. Comme le score de ce participant est élevé à l'échelle de désirabilité sociale, ce qui tend à montrer une tentative de sa part de répondre ce qu'il pense qui est attendu de lui, on peut proposer que sa façon de répondre à

l'URICA dénote la même tendance, soit celle de répondre ce qu'il croit que les autres veulent observer. Toutefois, bien que nous sommes tentés de voir sa tendance à se conformer aux attentes d'autrui, identifiée dans l'échelle de désirabilité sociale, se refléter dans certaines réponses à l'échelle de motivation au changement, comme dans certains propos en entrevues, il n'en demeure pas moins qu'un désir de changement qui est personnel, quoique ténu, puisse être présent en lui.

### **3.2.3. Participant C**

Ce participant obtient un score élevé à l'échelle de désirabilité sociale et se place à l'étape la moins avancée du processus de changement selon l'URICA. L'étude de Rondeau et ses collaborateurs (2006), révèle que les hommes à l'étape de la « precontemplation » obtiennent des scores élevés à l'échelle de désirabilité sociale et sont donc plus susceptibles de donner des réponses biaisées. Les données tirées de l'analyse des entretiens vont dans le même sens que les résultats obtenus aux deux questionnaires. Les données des entretiens suggèrent que ce participant se perçoit comme étant plus intelligent et meilleur que les autres délinquants. Il se sent différent des autres détenus qu'il méprise et transpose cette façon de se distinguer des autres à la maison de transition où il demeurerait au moment des entrevues.

De plus, il est fier de raconter qu'un article sur lui est paru dans le journal suite à son arrestation. Monsieur C n'éprouve pas de remords envers son délit, il regrette seulement le fait de s'être fait prendre. Il mentionne avoir appris de ses erreurs et avoir réalisé «plein d'affaires», mais n'est pas capable d'élaborer lesquelles. Ces éléments semblent indiquer que ce jeune homme n'est pas encore conscient de qui il est et est peu disposé à changer. Il avoue d'ailleurs être désireux de retrouver le mode de vie festif et luxueux qu'il entretenait avant son arrestation. Quelques données recueillies en cours d'entretien montrent toutefois une certaine motivation à changer. Elles ont été désignées comme la peur de prison et son effet dissuasif.

Finalement, l'analyse des trois sources de données tend à montrer que monsieur C se définit par ce qui est extérieur à lui et semble peu investir son monde intérieur. Il est visiblement peu

motivé à entreprendre un processus de changement selon les données des entretiens au cours desquels il s'est montré peu désireux de se connaître et d'interroger son parcours et ses choix. Le discours que tient monsieur C lors des entretiens n'est arrimé à aucune action, et reste de l'ordre de la fantaisie. En prétendant avoir déjà changé, mais sans pouvoir en donner d'exemples concrets, monsieur C se réfugie dans une fuite vers l'avant. Ceci est tout à fait en accord avec le score élevé du questionnaire sur la désirabilité sociale. En effet, le haut score à l'échelle de désirabilité sociale rend compte de sa tentative de démontrer qu'il rencontre les attentes normatives qu'il croie être celles de l'intervieweuse – qui est aussi une représentante du Service correctionnel –, mais aussi cela exprime ses propres attentes à son sujet. Tout se passe comme si monsieur C était au point où il connaissait le discours, connaissait les résultats attendus et souhaités, mais n'était pas encore du tout rendu à l'étape d'imaginer un changement potentiel.

#### **3.2.4. Participant D**

D'après l'échelle de motivation au changement (URICA), monsieur D se situe à l'étape de la « contemplation », soit à l'étape où il envisage un changement. Son résultat très élevé à l'échelle de désirabilité sociale montre le besoin chez lui d'obtenir l'approbation d'autrui et de répondre de façon socialement attendue aux questions qui lui sont posées, plutôt que d'y répondre selon ce qui serait juste pour lui (Rondeau et coll., 2006).

Deux éléments issus de l'analyse des entretiens de monsieur D semblent utiles pour mieux comprendre ses résultats à l'échelle de désirabilité sociale. D'abord, il éprouve beaucoup de honte face à son délit. Il ne supporte pas le regard des autres qu'il juge désapprobateur et a le sentiment d'avoir déçu ses enfants. Puis, sa motivation à changer est principalement reliée à des facteurs externes, comme un désir de ne pas décevoir ses proches. Il veut être présent pour sa famille et leur prouver qu'il est capable de changer. La privation de liberté a aussi été vécue très difficilement au cours de sa sentence, ce qui le motive à changer son comportement puisqu'il ne veut en aucun cas retourner en prison. Sa motivation semble ainsi principalement externe. De plus, le fort sentiment de honte éprouvé par monsieur D le rend particulièrement

sensible aux commentaires, positifs comme négatifs, venant des autres. En d'autres termes, ce que les autres pensent de lui est très important et le motive à entreprendre un changement.

Suite à son arrestation, monsieur D a pris conscience que son mode de vie délinquant ne lui permettait pas de répondre à ce qu'il voulait vivre. Sa consommation excessive d'alcool et son rythme de vie festif avaient aussi eu de graves répercussions sur sa santé. Le fait de prendre conscience de cela a conduit à une modification du type de motivation qu'il avait eu jusque là, et a donné lieu à une motivation interne. Il a de plus déjà entrepris plusieurs démarches afin d'acquérir une meilleure santé et un mode de vie plus sain. En effet, monsieur ne consomme plus d'alcool, il consulte un médecin pour ses problèmes de santé et a commencé à faire de l'activité physique régulièrement. Ces modifications dans son comportement peuvent le placer à l'étape de l'action, ce qui correspond à ses réponses au questionnaire sur le changement (URICA) en faveur des énoncés décrivant l'étape de l'action. Toutefois, le score total à l'URICA révèle que monsieur D se situe à l'étape de la « contemplation » (même si ses réponses aux questionnaires sont en accord avec les items décrivant l'étape de l'action). Chez monsieur D, la désirabilité sociale semble donc jouer un rôle dans ses réponses aux deux échelles. Il entreprend en ce sens des actions pour son bien-être personnel, mais peut-être aussi surtout pour changer l'image que les autres ont de lui.



**CHAPITRE 4**

**CONCLUSION**

## CONCLUSION

L'objectif principal de l'étude était de mieux comprendre les liens entre la désirabilité sociale et la motivation au changement chez des personnes purgeant leur sentence au sein de la communauté. Tel que le suggèrent les écrits scientifiques recensés, la mesure de la désirabilité sociale serait une composante importante dans l'évaluation des contrevenants puisqu'elle permettrait de minimiser ce biais et d'appuyer le jugement des intervenants chargés de l'évaluation de ces personnes (Tatman et Schouten, 2008). Les chercheurs ayant travaillé sur la motivation au changement soulignent, quant à eux, l'importance de tenir compte du niveau de motivation dans le but d'intervenir de façon plus adéquate et plus efficace auprès de cette clientèle (Lecavalier et coll., 2004).

Suite à l'administration de la version abrégée de l'échelle de désirabilité sociale de Strahan et Gerbasi (1972) et de l'échelle de motivation au changement (URICA) ainsi que d'entretiens semi-directifs auprès de quatre personnes en suivi probatoire à la DSPC de Joliette, une analyse qualitative de ces trois sources de données a permis d'identifier un certain nombre de constats pour chacun des participants sur les liens entre la motivation au changement et la désirabilité sociale. Bien qu'il soit difficile, vu le petit nombre de participants, de tirer des conclusions générales, des constats généraux seront néanmoins proposés.

D'abord, les constats dégagés à la suite de l'analyse par triangulation des sources ont permis de montrer que les participants de la présente étude ayant obtenu un score élevé à l'échelle de désirabilité sociale reconnaissent néanmoins leur problème et se disent motivés à changer ou avoir déjà changé. Ceci ne correspond pas aux résultats obtenus par Zembre (2012) qui montraient plutôt que les individus qui obtiennent des scores élevés à l'échelle de désirabilité sociale indiquent qu'ils n'ont aucun problème et qu'un changement n'est pas nécessaire. Ces résultats contraires peuvent s'expliquer par le contexte différent dans lequel les participants des deux études se trouvent. En effet, probablement que le contexte de probation, dans lequel il est attendu des contrevenants qu'ils entreprennent les démarches nécessaires pour adopter un

mode de vie prosocial et ainsi satisfaire aux conditions de leur ordonnance, influence nos résultats.

Ensuite, les trois participants ayant obtenu des scores élevés à l'échelle de désirabilité sociale ont été plus souvent en accord avec les énoncés de l'URICA qui décrivent le changement et ont tenu un discours lors des entretiens qui laissait entendre à l'intervieweuse qu'ils avaient entrepris un processus de changement, ou qu'ils avaient déjà effectué plusieurs changements. Au contraire, le participant ayant obtenu un score plus faible à l'échelle de désirabilité sociale a tenu un discours sincère et a répondu en accord avec les énoncés de l'URICA décrivant l'étape de la contemplation. Ce constat permet d'affirmer que la désirabilité sociale influence le discours et les réponses au questionnaire sur le changement, mais pas les scores pondérés de l'échelle URICA. Ce résultat est semblable à celui obtenu par Zemore (2012).

Dans l'étude de Rondeau et coll. (2006), les hommes qui se situent à l'étape de la « precontemplation » sont ceux qui consultent les programmes d'aide sous l'effet des pressions exercées par le système judiciaire. Il est possible de faire un parallèle avec le participant C de la présente étude qui se situe à l'étape de la « precontemplation ». En effet, cet homme a intégré le discours des Services correctionnels et connaît les objectifs attendus pour sa réinsertion sociale, mais n'imagine pas le moindre changement dans son mode de vie festif et luxueux. Toutes les actions, comme les heures de bénévolat effectuées, sont entreprises uniquement dans le but de pouvoir quitter la maison de transition.

Finalement, Harvey (2011) relève que pour les participants à son étude, le fait de subir de la peur ou des angoisses lors de l'incarcération influençait de façon positive leur motivation au changement. Cela s'est aussi observé dans la présente étude. En effet, la peur de la prison s'est manifestée chez les quatre participants à l'étude. Ce phénomène était présent non seulement dans le discours des contrevenants en libération conditionnelle, ayant déjà eu une sentence de prison, mais aussi chez les contrevenants en sursis et en probation, n'ayant jamais été incarcérés.

Concernant l'objectif plus précis de la recherche, même s'il est impossible de faire des généralisations avec quatre cas dans une étude qualitative, nous pouvons tout de même proposer que la désirabilité sociale joue un rôle dans la motivation au changement chez deux des quatre participants à l'étude, soit le participant B et le participant D. Plus précisément, le participant B éprouve un fort sentiment de honte vis-à-vis du délit commis et du mode de vie délictuel. La désirabilité sociale est liée à ces deux éléments et augmente la motivation au changement de monsieur B. Il veut plaire aux personnes de son entourage, à ses amis, sa famille et ses collègues de travail ce qui le motive à adopter un mode de vie prosocial et à poser les actions qui s'y rattachent. Il ne veut pas être perçu comme un délinquant, mais comme quelqu'un d'honnête. Ainsi, il est possible de penser que si le fait de plaire aux autres n'était pas si important pour lui, sa motivation au changement serait moins grande. Cependant, la désirabilité sociale semble influencer seulement la motivation externe de cet homme. Il cherche à plaire aux autres avant tout, avant même de se plaire à lui-même. Le participant D, quant à lui, éprouve un sentiment de honte envers le délit commis et envers le regard des autres qu'il juge désapprobateur, mais surtout, il éprouve un fort sentiment d'avoir déçu ses enfants. Chez cet homme, contrairement au participant B, le fait de décevoir est plus important que le fait de plaire. Il regrette le tort que le délit et la sentence ont causé à ses enfants. Or, le regret est une émotion plus profonde, plus authentique. La désirabilité sociale, qui est en partie liée au sentiment de honte et de déception vis-à-vis de ses enfants, influence de façon positive sa motivation au changement.

Dans le cas des deux autres participants, le participant A et le participant C, la désirabilité sociale n'a pas d'influence sur leur motivation au changement. Pour le participant C, la désirabilité sociale influence seulement son discours et ses réponses aux questionnaires. Monsieur C n'est pas prêt à envisager un changement potentiel ainsi, dans son cas la désirabilité sociale n'engendre aucune modification concrète dans son comportement. Pour finir, concernant le participant A, nous n'avions pas noté la présence de désirabilité sociale, tant dans son discours que dans ses réponses aux questionnaires. Sa motivation au changement est influencée uniquement par des facteurs externes comme le fait de vouloir éviter l'incarcération.

L'échelle de désirabilité sociale utilisée dans cette étude ne permet pas de distinguer les deux dimensions de désirabilité sociale soit l'autoduperie, qui décrit le désir de maintenir une image positive de soi-même, et l'hétéroduperie, qui décrit la volonté de faire bonne impression auprès des autres. La distinction entre ces deux dimensions devrait être étudiée davantage dans le cadre de travaux futurs.

Finalement, la désirabilité sociale ayant un effet positif sur la motivation au changement de deux des quatre participants à l'étude, il serait important d'étudier davantage les liens entre ces deux aspects. Après avoir expérimenté à titre de stagiaire pendant plusieurs mois le travail d'agent de probation, nous sommes d'avis que l'évaluation de ces deux aspects, la désirabilité sociale et la motivation au changement pourrait contribuer à aider les agents de probation dans leur travail. En effet, les études futures à ce sujet pourraient se concentrer sur le développement d'échelles de désirabilité sociale mieux adaptées à l'univers carcéral puisqu'il s'agit, selon nous d'une dimension importante de la motivation au changement. Cela permettrait aux intervenants des Services correctionnels de mieux identifier les dimensions à travailler pour soutenir la motivation au changement de leurs clients et d'identifier plus facilement les personnes les plus à même de bénéficier des programmes d'aide offerts. Bien entendu, une telle échelle pourrait aussi être déviée de son but de soutien au travail de relation d'aide et être utilisée pour mesurer l'honnêteté ou la sincérité des personnes, ce qui serait très mal comprendre la difficulté intrinsèque de changer.

**ANNEXE A**

## **FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

**Titre de la recherche :** Étude des aspects subjectifs de l'expérience des personnes en cours de sentence.

**Chercheur :** Perrine Madern, étudiante, Maîtrise en criminologie, Université de Montréal.

**Directeur de recherche :** Dianne Casoni, Ph.D., École de criminologie, Université de Montréal.

### **RENSEIGNEMENT AUX PARTICIPANTS**

#### **1. Objectif de la recherche**

Cette étude s'intéresse aux aspects subjectifs de l'expérience des personnes en cours de sentence afin de mieux comprendre ce qu'ils vivent.

#### **2. Participation à la recherche**

Votre participation consistera dans un premier temps à répondre à deux courts questionnaires en lien avec votre cheminement personnel au sein du système judiciaire et ensuite, à participer à une entrevue qui portera sur votre expérience personnelle et vos impressions par rapport au système carcéral et judiciaire.

#### **3. Confidentialité**

Votre nom n'apparaîtra sur aucun document de recherche. Seule l'étudiante le connaîtra, il sera remplacé par un code sur tous les questionnaires et les notes d'entrevues qui seront traitées de façon confidentielle ; seules les personnes responsables de la recherche y auront accès. Aucune information permettant votre identification ne sera utilisée dans les produits de la recherche. Aucune information provenant de la participation à cette recherche ne sera communiquée aux intervenants concernés par votre suivi judiciaire ou carcéral.

#### **4. Avantages et inconvénients**

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur l'expérience des personnes ayant affaire avec le système carcéral et judiciaire. Il n'y a pas de risques particuliers à participer à ce projet. Il est possible cependant que certaines questions puissent raviver des souvenirs désagréables.

#### **5. Droit de retrait**

La participation à cette recherche est volontaire. Vous êtes libre de répondre ou non aux questions qui vous seront posées et de vous retirer à tout moment sans préjudice et sans justification nécessaire. Seul un avis verbal est suffisant pour vous retirer de la recherche.

## CONSENTEMENT

Je (nom et prénom)\_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions et avoir compris les objectifs du projet, les avantages et inconvénients ainsi que les aspects liés à la confidentialité.

Je consens à prendre part à cette recherche de mon plein gré et je sais que je peux me retirer en tout temps sans avoir à justifier ma décision.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel [ombudsman@umontreal.ca](mailto:ombudsman@umontreal.ca) (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).



**ANNEXE B**

**ÉCHELLE DE DÉsirABILITÉ SOCIALE**  
Strahan et Gerbasi (1972)

Instructions: Veuillez répondre par vrai ou faux. Indiquez le chiffre correspondant à votre réponse sur la feuille-réponse.

1 = Vrai

0 = Faux

1. Je n'hésite jamais à faire un effort pour aider une personne en difficulté.
2. Je n'ai jamais profondément détesté qui que ce soit.
3. Il m'arrive de me sentir irrité de ne pas avoir obtenu ce que je voulais.
4. Il m'est arrivé à quelques reprises d'abandonner quelque chose par manque de confiance en moi-même.
5. J'ai parfois eu envie de me révolter contre les figures d'autorité, même si je savais qu'elles avaient raison.
6. Je me souviens d'avoir fait semblant d'être malade pour me tirer d'affaire.
7. Il m'est arrivé de profiter de quelqu'un.
8. Lorsque je commets une erreur, je ne refuse jamais de l'admettre.
9. J'essaie toujours de mettre en pratique les idées que je défends.
10. J'essaie parfois de me venger, plutôt que de pardonner et d'oublier.
11. Lorsque je ne connais pas une chose, je n'ai aucune difficulté à l'admettre.
12. Je suis toujours poli, même avec les personnes désagréables.
13. Il m'est arrivé d'insister pour que l'on fasse les choses à ma façon.
14. Il m'est parfois arrivé d'avoir envie de casser des choses.
15. Jamais il ne me viendrait à l'esprit de laisser quelqu'un d'autre être puni pour une faute que j'aurai commise.
16. Je ne m'offusque jamais lorsqu'on me fait remarquer qu'un service en attire un autre.

17. Je ne suis jamais contrarié lorsque les gens expriment des idées très différentes des miennes.
18. Il m'est arrivé de ressentir une certaine jalousie devant la chance des autres.
19. Je me sens parfois irrité par les gens qui me demandent des services.
20. Je n'ai jamais dit volontairement quoi que ce soit qui puisse blesser quelqu'un.

**ANNEXE C**

**ÉCHELLE DE MOTIVATION AU CHANGEMENT**  
**University of Rhode Island Change Assesment Scale (McConaughy, DiClemente,  
 Prochaska et Velicer, 1989)**

Voici un ensemble d'énoncés portant sur la façon dont vous percevez les problèmes qui vous ont amené à la DSPC. Lisez attentivement toutes les questions et répondez en indiquant le chiffre correspondant à votre situation. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.

**Utilisez l'échelle ci-dessous:**

Fortement en désaccord	Moyennement en désaccord	Neutre ou indécis	Moyennement en accord	Fortement en accord
1	2	3	4	5

1. D'après moi, je n'ai aucun problème qui nécessite un changement	1	2	3	4	5
2. Je pense que je suis prêt(e) à faire quelque chose pour m'améliorer	1	2	3	4	5
3. Je fais quelque chose au sujet des problèmes qui me dérangent	1	2	3	4	5
4. Ça vaudrait la peine de travailler sur mon problème	1	2	3	4	5
5. Ce n'est pas moi qui ai un problème; ça n'a pas de sens pour moi d'être ici	1	2	3	4	5
6. Ça m'inquiète de savoir que le problème que j'avais réglé pourrait revenir, alors je viens ici pour chercher de l'aide	1	2	3	4	5
7. Je travaille enfin sur mon problème	1	2	3	4	5
8. J'ai pensé à changer quelque chose à propos de moi-même	1	2	3	4	5
9. J'ai réussi à travailler sur mon problème, mais je ne suis pas certain de pouvoir mettre les efforts par moi-même	1	2	3	4	5

10. Parfois, mon problème est difficile mais je travaille dessus	1	2	3	4	5
11. C'est plutôt une perte de temps pour moi d'être ici car le problème n'a rien à voir avec moi	1	2	3	4	5
12. J'espère qu'ici on m'aidera à mieux me comprendre	1	2	3	4	5
13. Je suppose que j'ai des défauts mais il n'y a rien que j'ai vraiment besoin de changer	1	2	3	4	5
14. Je travaille vraiment fort pour changer	1	2	3	4	5
15. J'ai un problème et je pense vraiment que j'ai besoin de changer	1	2	3	4	5
16. Je n'ai pas persévéré aussi bien que je l'avais espéré dans les changements que j'ai fait, alors je suis ici pour éviter que mon problème revienne	1	2	3	4	5
17. Même si je ne réussis pas toujours à changer avec succès, au moins je travaille sur mon problème	1	2	3	4	5
18. Je pensais qu'une fois que j'aurais réglé mon problème j'en serais débarrassé, mais parfois il m'arrive encore de me retrouver pris avec le même problème	1	2	3	4	5
19. J'aimerais avoir plus d'idées sur la façon de régler mon problème	1	2	3	4	5
20. J'ai commencé à travailler sur mes problèmes, mais j'aimerais avoir de l'aide	1	2	3	4	5
21. Peut-être qu'ici on va pouvoir m'aider	1	2	3	4	5
22. J'aurais besoin d'un coup de main en ce moment pour m'aider à maintenir les changements que j'ai déjà faits	1	2	3	4	5

23. J'ai peut-être une part de responsabilités dans le problème, mais je ne le pense pas vraiment.	1	2	3	4	5
24. J'espère que quelqu'un ici va pouvoir me donner de bons conseils	1	2	3	4	5
25. N'importe qui peut parler de changer; moi je fais vraiment quelque chose à ce sujet	1	2	3	4	5
26. C'est ennuyant ces discussions à propos de psychologie. Pourquoi les gens ne peuvent-ils pas juste oublier leurs problèmes	1	2	3	4	5
27. Je suis ici pour éviter que mon problème ne revienne	1	2	3	4	5
28. C'est frustrant, j'ai l'impression que mon problème pourrait revenir même si je croyais l'avoir réglé	1	2	3	4	5
29. J'ai des soucis comme tout le monde. Pourquoi perdre du temps à y penser?	1	2	3	4	5
30. Je travaille activement sur mon problème	1	2	3	4	5
31. Je préférerais m'accommoder de mes défauts plutôt que d'essayer de les changer	1	2	3	4	5
32. Après tout ce que j'ai fait pour essayer de changer mon problème, ça revient encore m'obséder.	1	2	3	4	5

## RÉFÉRENCES

- Brochu, S., Cournoyer, L.G., Tremblay, J., Bergeron, J., Brunelle, N et Landry, M. (2006). «Understanding treatment impact on drug-addicted offenders». *Substance Use & Misus*, 41 (14), 1937-1949.
- Burke, A.C., Grégoire, T.K. (2007). Substance abuse treatment outcomes for coerced and noncoerced clients. *Health and Social Work*. 32 (1), 7-15.
- Congard, A., Antoine, P., Ivanchak, S., & Gilles, P.I. (2012). Désirabilité sociale et mesure de la personnalité: les dimension les plus affectées par ce phénomène. *Psychologie française* 57, 193-204.
- Crowne, D.P., & Marlowe, D. (1960). A new scale of social desirability independent of psychopathology. *Journal of Consulting Psychology*, 24 (4), 349-354.
- Deci, E.L., & Ryan, R.M. (1985). *Intrinsic Motivation and Self-Determination in Human Behaviour*. New York and London: Plenum Press.
- DiClemente, C.C., & Hugues, S.O. (1990). Stages of Change Profiles in Outpatient Alcoholism Treatment. *Journal of Substance Abuse*, 2, 217-235.
- DiClemente, C.C., Schlundt, D., & Gemmell, L. (2004). Readiness and stages of change in addiction treatment. *The American Journal on Addictions*, 13, 103-119.
- Dufour, M-J. (1997). L'utilisation de questionnaires psychologiques lors de l'évaluation des agresseurs sexuels. Thèse de doctorat non publiée. Montréal : Université de Montréal.
- Dwight, S.A., & Donovan, J.J. (2002). Do warnings not fake reduce faking? *Human Performance*, 16 (1), 1-23.
- Eckhardt, C. I., Babcock, J., & Homack, S. (2004). Partner assaultive men and the stages and processes of change. *Journal of Family Violence*, 19 (2), 81-93.
- Edwards, A. (1957). *The social desirability variable in personality assessment and research*. New York: Dryden.
- Farabee, D., Prendergast, M., Anglin, M.D. (1998). The effectiveness of coerced treatment for drug-abusing offenders. *Federal probation*, 62 (1), 3-10.
- Frenette, E. (1999). *Estimation de la dimensionalité de l'échelle de désirabilité sociale de Paulhus*. Mémoire non publié. Trois-Rivières: Université du Québec à Trois-Rivières.



- Giroux, L. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : La population correctionnelle du Québec*, Québec, Services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Gough, H.G. (1952). On making good impression. *Journal of Educational Research*, 46, 33-42.
- Grégoire, T.K., Burke, A.C. (2004). The relationship of legal coercion to readiness to change among adults with alcohol and other drug problems. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 26 (1), 35-41.
- Harvey, J. (2011). La motivation au changement des personnes incarcérées. Rapport de stage non publié. Montréal : Université de Montréal.
- Hathway, S.R., & Kinley, J.C. (1986). Inventaire multiphasique de personnalité du Minnesota (MMPI). Éditions du centre de Psychologie Appliquée, Paris.
- Juneau, S. (2006). Motivation et persévérance au traitement : le cas des joueurs pathologiques du Saguenay-Lac-st-Jean. Mémoire non publié. Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi.
- Juhel, J., & Rouxel, G. (2005). Effet du contexte d'évaluation sur les dimensions de la désirabilité sociale. *Psychologie du travail et des organisations*, 11, 59-68.
- Kimble, G.A. & Posnick, G.M. (1967). Anxiety ? *Journal of Personality and Social Psychology*, 7, 108-110.
- Lecavalier, M., Marzil-Denault, J., Denis, I., Maltais, K., Mantha, L. (2004). Motivation, quelque chose qui se construit. Montréal : Centre Dollard-Cormier.
- Lemaire, J-M. (1965). Dix ans de recherche sur la désirabilité sociale. *L'année psychologique*, 65 (1), 117-130.
- Levesque, D. (2005). URICA-DV2. Measure norming, Subtype analysis, and external validity. Pro-Change Behavior Systems Inc.
- Levesque, D., Gelles, R., & Velicer, W. F. (2000). Development and validation of a stages of change measure for men in batterer treatment. *Cognitive Therapy and Research*, 24 (2), 175-199.
- Linden, W., Paulhus, D.L., & Dobson, K.S. (1986). Effects of response style on the report of psychological and somatic distress. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 54, 309-313.
- Loi sur le Système correctionnel. Consulté le 17 décembre 2013.  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S\\_40\\_1/S40\\_1.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_40_1/S40_1.htm)

- Magrineli Orsi, M., & Brochu, S. (2009). Du sable dans l'engrenage : la motivation des clients sous contrainte judiciaire dans les traitements pour la toxicomanie. *Drogues, santé et société*, 8 (2), 141-185.
- Marlowe, D.B., Merikle, E.P., Kirby, K.C., Festinger, D.S., McLellan, A.T. (2001). Multidimensional assessment of perceived treatment-entry pressures among substance users. *Psychology of Addictive Behaviors*, 15 (1), 97-108.
- Marshall, G.N., Hser, Y. (2002). Characteristics of criminal justice and noncriminal justice clients receiving treatment for substance abuse. *Addictive Behaviors*, 27 (1), 179-192.
- McCrae, R.R., & Costa, P.T. (1983). Social desirability scales : more substance than style. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 51 (6), 882-888.
- McConaughy, E. A., DiClemente, C. C, Prochaska, J. O., & Velicer, W. F. (1989). Stages of Change in Psychotherapy.: A Follow-up Report. *Psychotherapy: Theory, Research and Practice*, 26(4), 494-503.
- Miller, R. & Rollnick, S. (1991). *Motivational interviewing: Preparing people to change addictive behaviour*. New York, Ny: The Guilford Press.
- Mitchell, C. E. (2003). Child-focused education sessions for perpetrators of domestic violence .Thèse de doctorat non publiée, Illinois State University, Etats-Unis.
- Mugford, R., et Weekes, J. (2006). *Mandatory and coerced treatment : Fact sheet*. Ottawa : Canadian Centre on Substance Abuse.
- Murphy, C., & Alexander, P. (2005). Different perspectives on readiness to change of batterers. Conférence présentée à la 9th International Family Violence Research Conference , Portsmouth, NH, Etats-Unis.
- Orlando, M., Chan, K.S., & Morral., A.R. (2003). Retention Of Court-referred Youths In Residential Treatment Programs: Client Characteristics And Treatment Process Effects. *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, 29 (2), 337-357.
- Paulhus, D. L. (2002). Social Desirable Responding: The Evolution of a Construct. In Braun, H. I., Jackson, D. N., & Wiley, D. E. (Eds). *The Role of Constructs in Psychological and Educational Measurement*. Mahwah NJ: Erlbaum.
- Paulhus, D.L. (1984). Personality processes and individual differences, two-component models of socially desirable responding. *Journal of Personality and Social Psychology*, 46, 598-609.

- Paulhus, D.L. (1986). Self-deception and impression management in test responses. In A. Angleitner & J.S Wiggins (Eds.); *Personality assessment via questionnaires* (pp. 143-165). New York: Springer-Verlag.
- Paulhus, D.L., Bruce, M.N., & Trapnell, P.D. (1995). Effects of self-presentation strategies on personality profiles and their structure. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 21, 100-108.
- Perron, B.E., Bright, C.L. (2008). The influence of legal coercion on dropout from substance abuse treatment: results from a national survey. *Drug and Alcohol Dependence*, 92 (1), 123-131.
- Polcin, D.L., Weisner, C. (1999). Factors associated with coercion in entering treatment for alcohol problems. *Drug and Alcohol Dependence*, 54 (1), 63-68.
- Prochaska, J. O., & Norcross, J. C. (1999). *Systems of Psychotherapy: A transtheoretical analysis* (4th ed.). Pacific Grove, CA : Brooks/Cole Publishing Co.
- Prochaska, J.O., Norcross, J.C, & Di Clemente, C.C. (1994). *Changing for Good: A Revolutionary Six-Stage Program for Overcoming Bad Habits and Moving your Life Positively Forward*. New York, NY: Quill.
- Prochaska, J. O., & DiClemente, C. C. (1992). Stages of Change in the Modification of Problem Behaviors. (In A. Hersen, M. R.M. Eisler & P.M. Miller (ed.)). *Progress in Behavior Modification*, 28, NJ: Sycamore, 183-218.
- Reynolds, W.M. (1982). Development of reliable and valid short forms of the Marlowe-Crowne Social Desirability Scale. *Journal of Clinical Psychology*, 38 (1), 119-125.
- Rondeau, G., Lindsay, J., Brochu, S., & Brodeur, N. (2006). Application du modèle transthéorique du changement à une population de conjoints aux comportements violents. *Collection Études et analyses*, 35.
- Roth, D.L., Snyder, C.R., & Pace, M.L. (1986). Dimensions of favorable self-presentation. *Journal of Personality and Social Psychology*, 51, 4867-4874.
- Schneeberger, P., & Brochu, S. (2000). Le traitement de la toxicomanie comme alternative à l’incarcération: un sentier rocailleux. *Criminologie*. 33 (2), 129- 149.
- Scott, K. L. (2004). Stage of change as a predictor of attrition among men in a batterer treatment program. *Journal of Family Violence*, 19 (1), 37-47.
- Scott, K. L., & Wolfe, D. A. (2003). Readiness to change as a predictor of outcome in batterer treatment. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71 (5), 879-889.

- Sécurité publique. (2010). *Les services correctionnels au Québec*. Site internet du Ministère de la Sécurité publique de Québec. Consulté le 2013-05-06.  
<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/Services-correctionnels/services-correctionnels-quebec.html>
- Shearer, R.A., Myers, L.B., & Ogan, G.B. (2005). Treatment resistance and ethnicity among female offenders in substance abuse treatment programs. *The Prison Journal*, 81 (1), 55-72.
- Sia, T.L., Dansereau, D.F., & Czuchry, M.L. (2000). Treatment readiness training and probationer's evaluation of substance abuse treatment in a criminal justice setting. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 19 (1), 459-467.
- Strahan, R., & Gerbasi, K.C. (1972). Short, homogenous versions of the Marlowe-Crowne Social Desirability scale. *Journal of Clinical Psychology*, 28, 191-193.
- Tatman, A.W., & Schouten, C. (2008), Measuring Social Desirability in Adult Male Probation and Parole Clients. *Perspectives*, 32, 48-53.
- Tétrault, M., Brochu, S., Cournoyer, L-G., Bergeron, J., Brunelle, N., Landry, M., & Tremblay, J. (2006). La persévérance en traitement des hommes toxicomanes judiciairisés : Un problème de motivation? Recherche et Intervention sur les substances psychoactives. Québec.
- Tournois, J., Mesnil, F., & Kop, J. (2000). Autoduperie et hétéroduperie : un instrument de mesure de la désirabilité sociale. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, 50 (1), 219-233.
- Tremblay, S., Lachance, L., & Richer, L. (2006). *Étude des qualités psychométriques d'une adaptation québécoise abrégée de l'Échelle de désirabilité sociale de Marlowe-Crowne*, 74<sup>ème</sup> Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Montréal.
- Van der Maren, J.M. (1996). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Montréal, Québec: Les presses de l'Université de Montréal.
- Vandevelde, S., Palmans, V., Broekaert, E., Rousseau, K., & Vanderstraeten, K. (2006). How do drug-involved incarcerated and recently released offenders and correctional treatment staff perceive treatment? A qualitative study on treatment needs and motivation in Belgian prisons. *Psychology, Crime and Law*, 12 (3), 287-305.
- Young, D., Belenko, S. (2002). Program retention and perceived coercion in three models of mandatory drug treatment. *Journal of Drug Issues*, 32 (1), 297-328.

Zemore, S.E. (2012). The effect of Social Desirability on Reported Motivation, Substance Use Severity, and Treatment Attendance. *Journal of Substance Abuse Treatment, 42* (4), 400-412.

